

Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 55/2022

Désignation d'une personnalité qualifiée Collège 3 du conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 15 décembre 2022

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment l'article 27 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres et notamment l'article 2.

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration approuve la désignation de la personnalité qualifiée représentant la vie sociale et économique, le secteur de la création artistique et les associations suivante :

- Madame Sylvie CORREARD.

30 voix « pour »,

0 voix « contre »,

5 abstention(s),

Le Président de séance
Alain FUCHS



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 58/2022

Budget initial 2023

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 15 décembre 2022

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres et notamment l'article 13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 28 ETPT sous plafond et 138 ETPT hors plafond maximum ;
- 43 730 061 € d'autorisations d'engagement maximum dont 11 567 364 € de personnel, 31 404 364 € de fonctionnement et 758 333 € d'investissement ;
- 53 562 019 € de crédits de paiement maximum dont 11 567 364 € de personnel, 41 236 322 € de fonctionnement et 758 333 € d'investissement ;
- 50 521 399 € de prévisions de recettes évaluatives ;
- -3 040 620 € de solde budgétaire évaluatif (déficitaire).

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les agrégats financiers et comptables évaluatifs suivants :

- -3 040 620 € de variation de trésorerie ;
- 0 € de résultat patrimonial ;
- 35 000 € de capacité d'autofinancement ;
- -723 333 € de diminution de fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

31 voix « pour »,

5 voix « contre »,

0 abstention(s),

Le Président de séance

Alain RUCHS



Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.

BUDGET INITIAL 2023

Université PSL

Conseil d'Administration du 15 décembre 2022

SOMMAIRE

Introduction.....	3
I – Autorisations budgétaires.....	5
I.1 - Les recettes budgétaires.....	5
I.1.1 - Les recettes globalisées.....	6
I.1.2 - Les recettes fléchées (l'université n'est pas concernée).....	8
I.2 - Les dépenses budgétaires.....	9
I.2.1 – Masse salariale.....	9
I.2.2 – Les dépenses de fonctionnement.....	13
2.3 – Les dépenses d'investissement.....	15
Partie II – Equilibre financier.....	15
Partie III – Analyse de la soutenabilité.....	15
Partie IV – Tableau des opérations pluriannuelles.....	17

Introduction

Le décret du 27 novembre 2022 pérennise le statut de l'université PSL en EPSCP. Premier établissement public expérimental créé par l'ordonnance de 2018 à sortir de l'expérimentation, l'université PSL est un L'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme d'un grand établissement. Les statuts de l'université PSL ne sont pas modifiés.

Le périmètre des activités gérées par l'établissement public croît au détriment de celui de la fondation depuis 2021 et le transfert de la dotation IDEX au Grand établissement (786,8 M€).

La construction budgétaire 2023 permet de constater la poursuite de ce développement avec les succès de l'Université dans les appels à projets (AAP) :

- les projets SFRI, EELISA, COFUND sont en cours de réalisation les projets DEMOES et IDEES montent en puissance ;
- l'université PSL a été lauréate de l'appel à projets « ExcellenceS sous toutes ses formes » (23,9 M€ sur 10 ans) ;
- Plusieurs projets « Compétences et Métiers d'Avenirs » (CMA) vont être lancés.

Les recettes à encaisser augmentent ainsi de façon substantielle (+5M€) et démontrent le dynamisme de PSL permettant le déploiement des stratégies sectorielles pluriannuelles.

Cette évolution favorable du budget ne doit pas occulter les incertitudes importantes qui pèsent sur la construction budgétaire du grand établissement et des établissements composantes de l'Université. S'il est encore difficile, à ce stade, de pouvoir les mesurer précisément, il est évident que l'inflation est la première source d'inquiétude pour évaluer la soutenabilité des projets.

Le budget est fondé sur une inflation qui reste à ses niveaux actuels en 2023. Si l'inflation devait se maintenir à un niveau élevé durant plusieurs années, elle pourrait avoir des impacts importants dont certains sont spécifiques à PSL et son modèle économique très singulier.

Le grand établissement conjugue en effet plusieurs contraintes en cas d'inflation importante qui lui sont propres :

- le taux de rémunération fixe du capital non consommable IDEX ;
- une subvention pour charges de service public (SCSP) qui augmente peu au regard des revalorisations successives 2022 (+0,5 M€ en 2023) ;
- une part très importante des financements sur appel à projet (AAP) et sur des périodes longue (10 ans pour SFRI, IDEES) ou moyenne (5 ans pour les PEPR et CMA) pour lesquels l'inflation va avoir des conséquences majeures.

Il faut souligner, par ailleurs, que la SCSP ne représente que 12,6% des recettes budgétaires attendues, situation très atypique pour un établissement public d'enseignement supérieur. Même si les montants de dotation de l'Etat sont en augmentation en terme absolu (baisse relative) traduisant les effets de la LPR, PSL perd en 2023 sa dotation spécifique allouée pour six ans concernant l'aide à loyer (300 K€). Cette dotation était le seul soutien en matière immobilière de l'Etat. Cette aide à loyer permettait d'assurer la charge du loyer des locaux des bâtiments DEMOS (un étage) et LOGOS sur le site du campus Jourdan. Cette situation est d'autant plus difficile à comprendre que le grand établissement ne dispose pas de m2 affecté et que l'ensemble des locaux (rue Mazarine, passage Dauphine, rue Santeuil, rue Censier) sont à la charge de la fondation PSL et de l'établissement public. Les futurs locaux de la rue Amyot (achat) et rue Mazet (location) qui seront livrés et occupés courant 2023 seront également financés sur ressources propres. A ces locaux s'ajoutent ceux du site préfigurateur de ParisSanté Campus. PSL n'a, par ailleurs, reçu aucune aide en termes de compensation des coûts énergétiques.

On doit relever, enfin, la situation très spécifique de l'Université PSL pour les contrats doctoraux (CD) puisqu'elle finance 97 CD sur fonds propres soit la moitié du total de ses CD. La revalorisation de 30% inscrite dans le LPR, qui a commencé à s'appliquer en 2021, génère un besoin de financement supplémentaire récurrent à terme. S'ajoute, l'impact des mesures prévues au PLF 2023 concernant

l'alignement de l'ensemble des rémunérations des doctorants, cohortes 2020 et 2021. Ce surcoût s'élève à 1,2M€ en 2023.

La construction budgétaire 2023 est marquée par les soutiens prioritaires suivants :

- poursuite du soutien des programmes gradués ;
- promotion de l'offre de formation en particulier à travers son recrutement international et l'innovation pédagogique ;
- accueil des étudiants, renforcement de la qualité de la vie étudiante ;
- promotion de l'égalité des chances ;
- renforcement des fonctions support pour accompagner les AAP ;
- convergence informatique ;
- poursuite de la structuration immobilière des projets de PSL.

Les tableaux budgétaires sont présentés conformément au recueil des règles budgétaires des organismes porté par l'arrêté pris dans le cadre du décret n°2012-1246 du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (dit « décret GBCP ») :

- Tableaux soumis au vote du Conseil d'administration :

- a) Autorisations d'emplois (Tableau n°1 du recueil des règles budgétaires)
- b) Autorisations budgétaires (Tableau n°2 du recueil des règles budgétaires)
- c) Equilibre financier (Tableau n°4 du recueil des règles budgétaires)
- d) Situation patrimoniale (Tableau n°6 du recueil des règles budgétaires)
- e) Opérations pluriannuelles (Tableau n°9 du recueil des règles budgétaires)

- Tableaux soumis au vote du Conseil d'administration :

- f) Dépenses par destination et recettes par origine (Tableau n°3 du recueil des règles budgétaires)
- g) Plan de trésorerie (Tableau n°7 du recueil des règles budgétaires)
- h) Opérations pluriannuelles détaillées (Tableau n°9 et 10 détaillé du recueil des règles budgétaires)

Les tableaux n°5 (opérations pour compte de tiers) et n°8 (recettes fléchées) sont sans objet pour l'Université.

La note de présentation est structurée conformément aux recommandations relatives au cadrage sur l'exercice du contrôle budgétaire, à savoir :

- Partie I : Autorisations budgétaires en lien avec le tableau n°1 des autorisations d'emplois, le tableau n°2 des autorisations budgétaires et le tableau n°3 des dépenses par destination et recettes par origine ;
- Partie II : Equilibre financier en lien avec le tableau n°4 d'équilibre financier ;
- Partie III : Analyse de la soutenabilité en lien avec le tableau n°6 de situation patrimoniale, le tableau n°7 du plan de trésorerie, le tableau n°9 des opérations pluriannuelles et le tableau de synthèse budgétaire et comptable.

Le budget initial proposé conduit aux agrégats financiers ci-dessous :

Budget Grand Etablissement		
ETPT		
Sous plafond	Hors plafond	Total
28	138	166

Budget Grand Etablissement			
	DEPENSES		RECETTES
	AE	CP	
Personnel	11 567 364	11 567 364	
Fonctionnement	31 404 364	41 236 322	50 521 399
Investissement	758 333	758 333	
TOTAL	43 730 061	53 562 019	50 521 399
Solde budgétaire		-3 040 620	

Résultat patrimonial	0
Capacité d'autofinancement	35 000
Variation de fonds de roulement	-723 333
Variation de trésorerie	-3 040 620

Le solde budgétaire prévisionnel 2023 est déficitaire pour 3 040 620 €, le résultat comptable prévisionnel s'établit à 0 €. La trésorerie s'élève à 6 286 869 € en fin d'exercice.

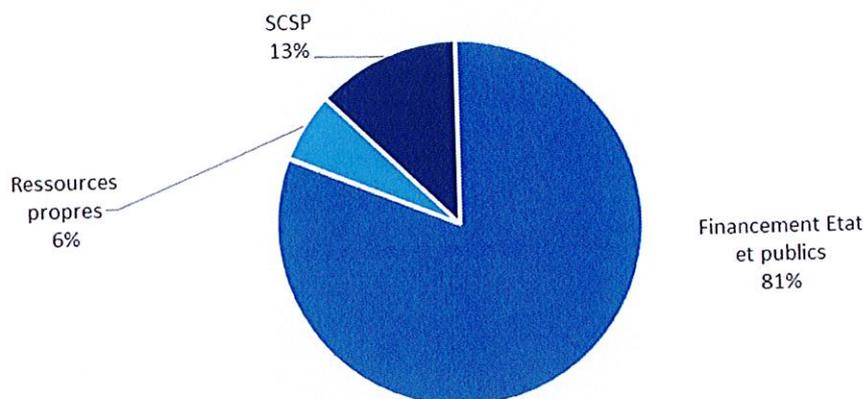
I – Autorisations budgétaires

I.1 - Les recettes budgétaires

TOTAL RECETTES	BI 2022	BI 2023	Ecart
Recettes globalisées :	45 428 470 €	50 521 399 €	5 092 929 €
Recettes fléchées :	- €	- €	- €
TOTAL :	45 428 470 €	50 521 399 €	5 092 929 €

	BI 2022	%	BI 2023	%
Financements Etat et publics	35 459 106 €	78,05%	41 017 901 €	81,19%
Fiscalité affectée	43 500 €	0,10%	31 000 €	0,06%
Ressources propres	3 290 452 €	7,24%	3 102 234 €	6,14%
SCSP	6 635 412 €	14,61%	6 370 264 €	12,61%
Total général	45 428 470 €	100,00%	50 521 399 €	100,00%

Répartition des recettes par origine de financement



I.1.1 - Les recettes globalisées

SUBVENTION POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC	BI 2022	BI 2023	Ecart BI 22/23
Masse salariale doctorants	2 544 712 €	2 955 342 €	410 630 €
Masse salariale autres (revalorisation indemnitaire...)		44 120 €	44 120 €
Soutien regroupement	200 000 €	- €	- 200 000 €
Dotation fonctionnement	1 600 300 €	1 600 000 €	- 300 €
Transfert masse salariale titre 2 - RCE	830 436 €	830 436 €	- €
LPR 2021	188 875 €	- €	- 188 875 €
LPR 2022	126 960 €	225 304 €	98 344 €
LPR 2023		35 090 €	
Compensation boursière	30 090 €	- €	- 30 090 €
Actions spécifiques	320 000 €	326 944 €	6 944 €
PNRR formation des enseignants au numérique			- €
Protection sociale complémentaire	18 900 €	560 €	- 18 340 €
Action spécifique : PEPITE	152 400 €	- €	- 152 400 €
Dialogue stratégique de gestion	150 000 €	- €	- 150 000 €
Financement des psychologues	60 000 €	60 000 €	- €
Financement des chaires de professeurs juniors		219 999 €	
Revalorisation de la valeur du point d'indice		72 469 €	
Crise sanitaire : prolongation des contrats (CD, ATER, Post-doc)	97 739 €	- €	- 97 739 €
Labellisation "science avec et pour la société"	315 000 €	- €	- 315 000 €
TOTAL	6 635 412 €	6 370 264 €	- 592 706 €

La subvention pour charge de service public est en baisse par rapport à la prévision 2022. Elle est conforme à la pré-notification d'un montant de 6 370 264 € transmise par la DGESIP. Celle-ci comprend notamment les moyens nouveaux au titre de la LPR (extension en année pleine des mesures 2022 et nouvelles mesures 2023). À ce titre, l'Université PSL bénéficie de la création de 8 nouveaux contrats doctoraux pour 2022.

Toutefois conformément aux engagements de la ministre, une dotation complémentaire sera attribuée au titre de la revalorisation des contrats doctoraux des cohortes des rentrées 2020 et 2021, à l'occasion des notifications ultérieures de 2023. À ce titre, une recette de + 666k est inscrite dans les recettes État.

FISCALITE AFFECTEE	BI 2022	BI 2023	Ecart 22/23
CVEC	43 500 €	31 000 €	- 12 500 €
TOTAL	43 500 €	31 000 €	- 12 500 €

Le montant prévisionnel 2023 de la CVEC est établi en prenant en compte le taux de réalisation de la recette au titre de l'année universitaire 2022-2023.

FINANCEMENTS DE L'ETAT ET FINANCEMENTS PUBLICS	BI 2022	BI 2023	Ecart 21/22
LABELLISATION "SCIENCE AVEC ET POUR LA SOCIÉTÉ"		315 000 €	315 000 €
COMPENSATION ATTENDUE - MESURE CONTRATS DOCTORANTS		666 027 €	666 027 €
IDEX	26 852 635 €	26 852 636 €	- €
<i>dont IDEX</i>	17 828 335 €	17 828 335 €	- €
<i>dont labex</i>	7 516 192 €	9 024 301 €	- €
<i>dont EUR</i>	1 508 108 €		
	1 038 781 €	1 038 781 €	- €
DOTATION DECENNALE EUR	2 500 000 €	2 000 000 €	- 500 000 €
ANR - SFRI ONEPSL-GRP	1 462 500 €	1 136 150 €	- 326 350 €
ANR - IDEES	520 000 €	- €	- 520 000 €
ANR - ONEPSLHYBRID	105 462 €		- 105 462 €
PEPR QUANTIQUE-PART PSL	115 668 €	115 668 €	- €
ANR - EELISA	2 175 000 €	2 239 813 €	64 813 €
ANR - DEMOES		125 000 €	125 000 €
ANR - FINANCEMENT RESSOURCES ET SAVOIRS		2 070 000 €	2 070 000 €
ANR - EXCELLENCES		1 000 000 €	1 000 000 €
ANR - FINANCEMENT CHAIRE DE PROFESSEURS JUNIORS		2 043 326 €	2 043 326 €
ANR - CMA-IA		648 000 €	648 000 €
ANR - CMA-Q		700 000 €	700 000 €
ANR - CMA-RP			
EU-COFUND	465 560 €		- 465 560 €
EU-Rencontres M. Skłodowska-Curie Action (MSCA)	150 000 €		- 150 000 €
REGION-PEPITE	52 000 €	42 500 €	- 9 500 €
REGION - FETE DE LA SCIENCE	21 500 €	25 000 €	3 500 €
TOTAL	35 459 106 €	41 017 901 €	5 558 794 €

Les financements de l'Etat et les financements publics augmentent de 5,5M€.

L'Idex PSL est inscrit pour le montant annuel des intérêts versés, soit 26 589 k€ dont 17 828 k€ au titre de la dotation Idex et 8 761 k€ des dotations des Labex et EUR. Les financements SFRI et IDEES sont inscrits respectivement pour 200 k€ et 1 136 k€, montants correspondant aux tranches annuelles 2022 selon le conventionnement ANR.

Le grand établissement enregistre chaque année de nouveaux succès pour ses projets dans le cadre des AAP du SGPI / France 2030. Pour 2023, ils représentent 12 M€ soit 30% des financements État et publics confondus.

L'université PSL a ainsi été lauréate de plusieurs AAP très structurants à l'automne 2022 dont les projets vont commencer en 2023. On peut citer notamment le projet Excellences (23,9 M€ sur 10 ans) ou le projet déposé dans le cadre du CMA Intelligence artificielle (8, 840 M€ sur 5 ans).

RESSOURCES PROPRES	BI 2022	BI 2023	Ecart 22/23
Financement CNRS CPJ 2021	- €	150 000 €	150 000 €
Droits d'inscription formation initiale	125 000 €	139 000 €	14 000 €
Transfert CVEC	561 000 €	571 200 €	10 200 €
Taxe d'apprentissage	5 000 €	15 000 €	10 000 €
Financement extérieur Contrats doctoraux	290 000 €	278 281 €	- 11 719 €
Contrat doctorat PGG	31 700 €	34 000 €	2 300 €
Mise à dispo-Activités complémentaires	127 000 €	127 000 €	- €
convention contribution abonnements et outils	321 380 €	330 160 €	8 780 €
Subvention FNEGE	24 000 €		- 24 000 €
Pépité-Frais accès Lab	15 000 €	15 000 €	- €
Chaire L'Oréal- prise en charge MS	152 000 €		- 152 000 €
Support informatique - CNSAD	15 972 €	15 972 €	- €
Participation ERP scolarité- PSL	70 000 €	95 221 €	25 221 €
Participation poste Bibliomètre - PSL	59 000 €	- €	- 59 000 €
Participation établissement cofund	72 800 €	101 400 €	28 600 €
ESPCI-ENS Contribution GIS PSC	1 070 000 €	1 050 000 €	- 20 000 €
Reversements FunMoocs	20 000 €	20 000 €	- €
Participation établissement dispositif professeurs attachés	- €	160 000 €	
Diplôme SMD- reversement mécénat pour MS	330 600 €		- 330 600 €
TOTAL :	3 290 452 €	3 102 234 €	- 348 218 €

La convention annuelle de subventionnement entre la FCS et l'établissement public PSL est inscrite pour un montant identique à celui de 2022, soit 6,9 M€.
Les droits de scolarité concernent les formations portées par PSL et sont évalués à 139 k€.

Dans le cadre de la création de quatre services mutualisés consacrés à la vie étudiante décidée en 2019, accueil des étudiants internationaux « (Welcome desk) », PSL Sport, PSL Logement, PSL Santé, les établissements-composantes et partenaires reversent une partie de leur CVEC à l'université, qui finance les différents services mutualisés dédiés aux étudiants. Pour 2023, la contribution des établissements est prévue à hauteur de 571 k€.

De la même façon, et conformément à la convention d'organisation des activités mutualisées de Documentation et de Diffusion des savoirs de PSL, les établissements signataires reversent annuellement à l'Université PSL une somme consacrée d'une part aux abonnements mutualisés, et d'autre part, au financement des activités mutualisées portées par le SMS Documentation et Diffusion des savoirs, en particulier le financement des outils communs d'information documentaire. Pour 2023, ces contributions s'élèvent à 330 k€.

Les financements extérieurs de contrats doctoraux (CDSN, Fondation pour la Recherche Médicale, FCS PSL au titre des reliquats de la FCS PGG) sont estimés à 278 k€ pour 2023.

Les reversements pour la contribution au GIS Paris Santé Campus sont prévus à hauteur de 1 050 k€ correspondant au montant prévisionnel que reversera l'université.

I.1.2 - Les recettes fléchées

L'université n'est pas concernée.

I.2 - Les dépenses budgétaires

L'évolution des dépenses 2023 se présente comme suit :

	BI 2022	BI 2023	Ecart 22/23
Autorisations d'engagement (AE) :	36 296 628 €	43 730 061 €	7 433 433 €
Crédits de paiement (CP) :	46 031 486 €	53 562 019 €	7 530 533 €

Détails des AE et CP

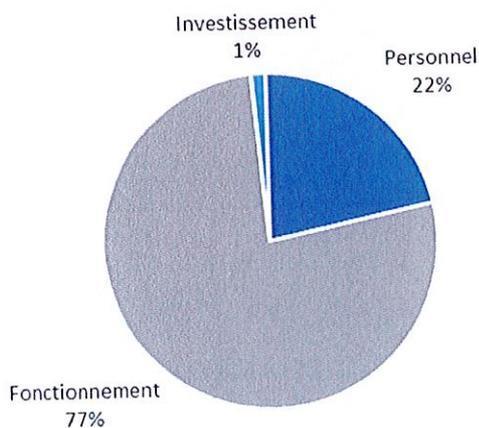
Globalement en AE, les crédits de personnel représentent 26 % des dépenses globales prévisionnelles alors que celles de fonctionnement sont les plus représentatives (72%), les dépenses d'investissement ne représentant que 2% des dépenses envisagées.

AE	BI 2022	BI 2023	Variation BI 22/23
Personnel	9 986 457 €	11 567 364 €	16%
Fonctionnement	25 803 171 €	31 404 364 €	22%
Investissement	507 000 €	758 333 €	50%
Total	36 296 628 €	43 730 061 €	20%

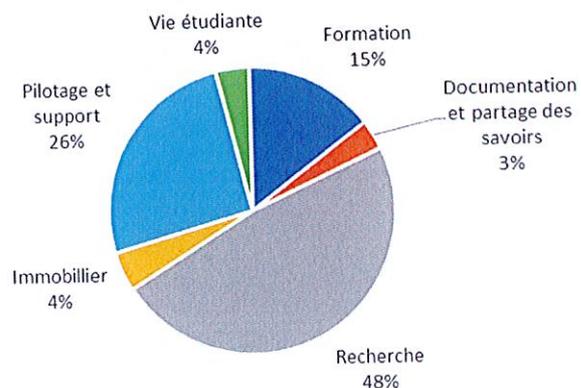
En revanche, la lecture en CP fait apparaître une représentation des crédits de personnel (22%) moindre au profit des crédits de fonctionnement (77%).

CP	BI 2022	BI 2023	Variation BI 22/23
Personnel	9 986 457 €	11 567 364 €	16%
Fonctionnement	35 538 029 €	41 236 322 €	16%
Investissement	507 000 €	758 333 €	50%
Total	46 031 486 €	53 562 019 €	16%

Répartition par enveloppes des CP



Répartition des dépenses décaissées par destinations



I.2.1 – Le personnel

Les plafonds d'emplois

Le plafond d'autorisation d'emplois Etat :

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat (Contrats doctoraux)		105
Poste titre II	PU 1	12
	PRAG 2	
	BIATSS 9	
Transfert poste PETREL HESAM vers		1
Plafond global prévisionnel Etat		118

Huit nouveaux contrats doctoraux ont été notifiés portant à 105 le nombre total de CD attribué. Depuis 2019, l'université grand établissement délègue aux établissements-composantes la gestion des contrats doctoraux. Ce transfert de portage a été réalisé progressivement depuis 2019 (par cohorte). En 2023, seuls les doctorants du Collège de France, au nombre de 17, seront encore portés par l'Université puisque les évolutions introduites par la LPR permettent désormais le portage de CD par l'Institut Curie. Ainsi, sur la base des 105 CD comptabilisés dans le plafond d'emplois Etat de PSL, seuls 15 ETP seront consommés par le grand établissement, les 90 autres ETP le seront par les établissements-composantes de PSL. Pour accompagner cette mesure, les moyens attribués dans le cadre de la SCSP sont transférés vers les établissements-composantes. Cette charge de 6 034k€ se traduit par une dépense de fonctionnement pour PSL destinée à financer ces emplois.

La trajectoire budgétaire prévoit une forte augmentation des nouveaux contrats qui seront ouverts à l'automne 2023 avec 77 CD (contre 65 en 2022). A ces CD s'ajouteront 8 autres CD financés par les AAP Excellences et les CMA.

Coûts charges comprises	Fonctionnement	Personnel	Total
Contrats doctoraux CDSN ou ressources fléchées	278 823 €	198 177 €	477 000 €
Contrats doctoraux - enveloppe MESRI	6 034 143 €	552 763 €	6 586 906 €
	6 312 966 €	750 940 €	7 063 905 €

ETPT	Fonctionnement	Personnel	Total
Contrats doctoraux CDSN ou ressources fléchées	8	6	14
Contrats doctoraux - enveloppe MESRI	179	15	194
	187	20	208

Tableau prévisionnel des emplois 2023 :

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat		Emplois financés hors SCSP		Global
			En ETPT		En ETPT		
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	1	(1)			1
		CDI	-		1		1
	Non permanents	CDD	2		24		26
		CD	15		6		20
	S/total EC			18	31		48
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS							-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	1	(2)			1
		CDI	-		4		4
	Non permanents	CDD	9		104		113
		S/total Biatoss		10		108	
Totaux			28	(3)	138		166

L'enveloppe personnel

PERSONNEL	BI 2022	BI 2023	Ecart 22/23
Autorisations d'engagement (AE) :	9 986 457 €	11 567 365 €	1 580 908 €
Crédits de paiement (CP) :	9 986 457 €	11 567 365 €	1 580 908 €

Les dépenses de personnels se répartissent de la façon suivante :

	Masse salariale 2022	Masse salariale 2023	Variation 2023-2022
Contrats doctoraux (Recherche)	1 652 663 €	750 940 €	- 901 723 €
Rémunérations des personnels CDD CDI	6 011 223 €	6 673 823 €	662 600 €
Enseignements	1 563 000 €	3 215 698 €	1 652 698 €
dont heures d'enseignement CPES	700 000 €	700 000 €	- €
dont heures d'enseignement SMD	140 000 €	140 000 €	- €
dont masse salariale enseignant	567 000 €	1 910 550 €	1 343 550 €
dont primes et vacations (SFRI, CMA-IA...)	156 000 €	465 148 €	309 148 €
Vacations étudiantes - services civiques	90 000 €	77 000 €	- 13 000 €
Autres vacations	99 500 €		99 500 €
Mesures interministerielles, transformation de la FP et LPR (indemnité télétravail, protection sociale complémentaire ...)	293 700 €	213 740 €	- 79 960 €
Dispositif de professeurs attachés	144 000 €	480 000 €	336 000 €
Médecine du travail	805 €	1 500 €	695 €
Politique sociale	81 566 €	104 664 €	23 098 €
FIPHFP	50 000 €	50 000 €	- €
Total Masse salariale :	9 986 457 €	11 567 365 €	1 580 908 €

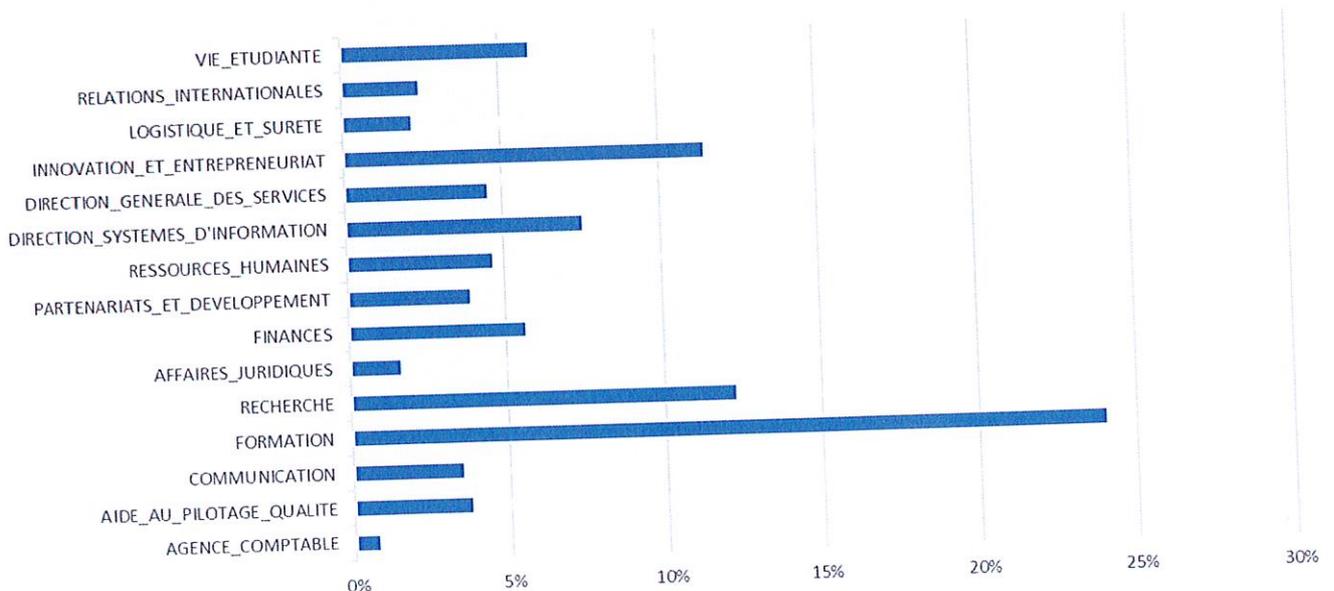
	Fonctionnement 2022	Fonctionnement 2023	Variation 2023-2022
Contrats doctoraux (Transfert)	4 468 574 €	6 312 424 €	1 843 850 €
Mises à disposition	615 000 €	717 925 €	102 925 €
Total fonctionnement :	5 083 574 €	7 030 349 €	1 946 775 €
Total dépenses de personnels	15 070 031 €	18 597 714 €	3 527 683 €

Les crédits de masse salariale augmentent de 3 527 k€. Cette augmentation s'explique principalement par :

- l'augmentation nette (+942K€) des moyens concernant les contrats doctoraux 2023. La cohorte 2022 était de 65 CD, celle de 2023 a été augmentée de 12, alors qu'était annoncée une revalorisation des CD des cohortes 2020 et 2021 à compter de janvier 2023 (surcoût de 1133K€). L'augmentation de 942K€ s'est traduite par les mouvements suivants :
 - o le transfert des crédits attribués aux établissements-composantes pour le financement des contrats doctoraux dans le cadre de la délégation de gestion. Le montant des AE (=CP) s'élève à 6 312K€ en 2023 c/ 4 468K€ en 2022 (+1 843K€)
 - o une baisse de 902K€ de MS directement traitées par PSL qui n'assura plus que la gestion de 20 CD en 2023 (contre 56 CD en 2022) ;
- les charges des personnels administratifs et de santé (CCD CDI) augmentent de 662K€, correspondant principalement :
 - o à la revalorisation des salaires (décidée en 2022) en année pleine pour 158K€, ainsi qu'une enveloppe de 250K€ pour la politique de revalorisation et de primes 2023 ;
 - o à des créations de postes pour 250K€.
- L'accroissement des emplois et primes concernant des personnels enseignants (1 653K€) financés quasi totalement par des AAP (CMA et Chaires de Professeurs Juniors) ;
- le développement du dispositif des professeurs attachés pour un montant de 336K€.

La masse salariale, hors contrats doctoraux, est financée à hauteur de 53% par des financements sur projets, pourcentage stable (+1%) par rapport à 2022.

Ci-dessous, la répartition des dépenses de MS par service (BIATSS) :



I.2.2 – Les dépenses de fonctionnement

<i> FONCTIONNEMENT</i>	<i> BI 2022</i>	<i> BI 2023</i>	<i> Ecart 22/23</i>
Autorisations d'engagement (AE) :	25 803 171 €	31 404 363 €	5 601 192 €
Crédits de paiement (CP) :	35 538 029 €	41 236 321 €	5 698 292 €

Une évolution positive des AE de 22%, alors que les CP elles progressent de 16%.

La moindre variation des crédits de paiement par rapport aux autorisations d'engagement s'explique par :
 Les autorisations d'engagement au titre des financements des cohortes des CD vers les établissements-composantes ont été ouvertes sur les années antérieures lors du conventionnement. Seuls les crédits de paiement à hauteur de 603k€ sont inscrits en 2023.
 Les crédits Cofund, ont été pour l'essentiel engagés sur 2021 et 2022.

L'évolution des autorisations d'engagements

Cette progression s'explique principalement par :

- des nouveaux projets dans le cadre des appels à projets (4 056K€)
 - o compétences et métiers d'avenir, 1 855K€ sur le quantique (enveloppe « Université »), 167K€ sur l'IA ;
 - o Excellences pour 2 033K€.
- l'accompagnement aux cinq chaires de professeurs juniors (1 en 2021 et 4 en 2022) pour 200K€/CPJ de l'ANR et 150K€ pour la CPJ 2021 du CNRS (enveloppe « Université »), au total (+1 150K€)
- l'évolution des conventionnements avec les établissements-composantes concernant les contrats doctoraux correspondant à la délégation de gestion qui est à présent quasi-totale sur le périmètre. (L'université PSL garde en gestion les contrats du Collège de France ou des contrats sur ressources propres, ce qui se traduit par une dépense de personnel (cf. supra).

Certaines enveloppes sont en retrait, telles que :

- le projet Hybridation est achevé depuis juillet 2022, l'ensemble des crédits a été consommé.
- le projet IDEES, soutien à la structuration de PSL dont les systèmes d'information. Les projets SI a nécessité une réflexion sur l'optimisation des outils au cours de ces derniers mois. A ce stade, le choix a été fait de maintenir les moyens à hauteur des besoins connus et d'adapter si nécessaire le budget à l'occasion d'un budget rectificatif. (-591K€)
- celle concernant les relations internationales (RI). Les rencontres annuelles Marie Sklodowska-Curie Action (MSCA), ont célébré les 25 ans (en mai dernier) du dispositif de la mobilité scientifique internationale du programme Horizon Europe. Les crédits attribués pour cette célébration étaient de 150K€. Ce qui explique majoritairement la baisse des moyens attribués aux relations internationales.
- celles attribuées à titre exceptionnel en 2021 et 2022 concernant l'aide d'urgence COVID dédiées aux étudiants ;
- l'enveloppe dédiée au PHD track assurée par les moyens récurrents de la recherche a été transférée sur le projet SFRI pour assurer l'ouverture en 2023 des 77 contrats doctoraux décidés dans la trajectoire recherche malgré la revalorisation annoncée par la Ministre à compter de 2023. Le projet Le projet européen COFUND « Artificial Intelligence at PSL », a débuté le 1er octobre 2020 pour une durée de 5 ans et permet de financer 26 contrats doctoraux. Tous n'ont pas été attribués sur les deux premières années comme le prévoyait le contrat. Un avenant est en cours de rédaction pour permettre d'allouer les trois CD restants (aucun encaissement n'est prévu en 2023). Globalement si dans le document ci-dessous apparaît ainsi une baisse des moyens de la recherche de 536K€, qui est à rapprocher de l'enveloppe supplémentaire accordée aux CD (+ 1 844K€).

FONCTIONNEMENT	BI 2022		BI 2023		Variation AE
	AE	CP	AE	CP	
UNIVERSITE	6 950 000 €	7 100 000 €	9 905 500 €	9 285 000 €	2 955 500 €
ADMINISTRATION/PRESIDENCE	5 018 792 €	5 163 792 €	4 351 731 €	4 431 731 €	- 667 061 €
PRESIDENCE/VIE INSTITUTIONNELLE	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	- €
DIRECTION GENERALE DES SERVICES	54 000 €	134 000 €	54 000 €	134 000 €	- €
COMMUNICATION	200 000 €	200 000 €	195 000 €	195 000 €	- 5 000 €
DRH	47 120 €	47 120 €	70 120 €	70 120 €	23 000 €
IMMOBILIER ET MAINTENANCE	2 022 922 €	1 802 922 €	2 088 000 €	2 088 000 €	65 078 €
DSI	215 000 €	215 000 €	214 000 €	214 000 €	- 1 000 €
HYBRIDATION	200 000 €	485 000 €	- €	- €	- 200 000 €
DEMOES	1 064 300 €	1 064 300 €	1 105 800 €	1 105 800 €	41 500 €
IDEES (dont transfert FCS)	1 145 450 €	1 145 450 €	554 811 €	554 811 €	- 590 639 €
DEVELOPPEMENT-PARTENARIATS	180 000 €	180 000 €	202 000 €	202 000 €	22 000 €
PEPITE	180 000 €	180 000 €	202 000 €	202 000 €	22 000 €
FORMATION	359 200 €	359 200 €	2 623 783 €	2 623 783 €	2 264 583 €
COLLEGE FORMATIONS	201 000 €	201 000 €	287 000 €	287 000 €	86 000 €
CPES	126 700 €	126 700 €	102 500 €	102 500 €	- 24 200 €
SMD	- €	- €	- €	- €	- €
CMA-IA	- €	- €	167 116 €	167 116 €	167 116 €
Excellences	- €	- €	2 033 667 €	2 033 667 €	2 033 667 €
RECRUTEMENT- MARKETING	31 500 €	31 500 €	33 500 €	33 500 €	2 000 €
INTERNATIONAL	787 675 €	767 675 €	614 375 €	579 375 €	- 173 300 €
PILOTAGE	260 800 €	260 800 €	100 500 €	100 500 €	- 160 300 €
PARTENARIATS RI	268 000 €	283 000 €	255 000 €	255 000 €	- 13 000 €
EELISA	258 875 €	223 875 €	258 875 €	223 875 €	- €
RECHERCHE- FORMATION GRADUEE	6 067 730 €	15 524 088 €	5 531 358 €	15 935 316 €	- 536 372 €
PILOTAGE RECHERCHE	116 000 €	116 000 €	50 500 €	50 500 €	- 65 500 €
COLLEGE DOCTORAL	240 000 €	240 000 €	181 000 €	181 000 €	- 59 000 €
RESSOURCES ET SAVOIRS	934 000 €	1 001 500 €	1 574 044 €	1 574 044 €	640 044 €
ACTIONS RECHERCHE	1 846 895 €	1 664 075 €	1 230 400 €	1 834 120 €	- 616 495 €
<i>dont projets (DSG inclus)</i>	- €	150 000 €	430 000 €	430 000 €	430 000 €
<i>dont OCAV</i>	- €	- €	- €	- €	- €
<i>dont AAP jeunes équipes</i>	- €	- €	750 000 €	750 000 €	750 000 €
<i>dont AAP interdisciplinaires</i>	- €	- €	- €	- €	- €
<i>dont COFUND</i>	826 895 €	494 075 €	50 400 €	654 120 €	- 776 495 €
PROGRAMMES GRADUES	2 725 950 €	2 808 350 €	2 495 414 €	2 495 414 €	- 230 536 €
LABEX	- €	7 297 274 €	- €	8 761 457 €	- €
EUR	204 885 €	2 396 889 €	- €	1 038 781 €	- 204 885 €
VIE ETUDIANTE ET RSE	1 206 200 €	1 209 700 €	1 145 267 €	1 148 767 €	- 60 933 €
VIE ETUDIANTE	345 000 €	345 000 €	355 500 €	355 500 €	10 500 €
ACTION SOCIALE	215 000 €	215 000 €	255 000 €	255 000 €	40 000 €
EGALITE DES CHANCES- RSE	85 000 €	85 000 €	50 000 €	50 000 €	- 35 000 €
SMS VIE ETUDIANTE	461 200 €	464 700 €	484 767 €	488 267 €	23 567 €
<i>dont SMS LOGEMENT</i>	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	- €
<i>dont SMS SPORT</i>	127 000 €	127 000 €	127 000 €	127 000 €	- €
<i>dont SMS SANTE</i>	217 300 €	217 300 €	259 867 €	259 867 €	42 567 €
<i>dont WELCOME DESK</i>	47 900 €	51 400 €	47 900 €	51 400 €	- €
AIDE D'URGENCE COVID	100 000 €	100 000 €	- €	- €	- 100 000 €
TRANSFERT DES CONTRATS DOCTORAUX ET MAD	5 083 574 €	5 083 574 €	7 030 349 €	7 030 349 €	1 946 775 €
TOTAL	25 803 171 €	35 538 029 €	31 404 363 €	41 236 321 €	5 601 192 €

Les services mutualisés supports relevant de la vie étudiante sont dotés des moyens suivants :

	BI 2023
SMS LOGEMENT	85 833 €
SMS SANTE	428 241 €
SMS SPORT	170 452 €
SMS WELCOME DESK	156 212 €
Total	840 738 €

Les financements proviennent pour 75% de la CVEC pour un montant de 571k€, les 25% restants se répartissent pour :

- 5% projet ExcellenceS ;
- 6% MESRI ;
- 14% ressources propres université.

2.3 – Les dépenses d'investissement

Pour 2022, l'inscription budgétaire s'élève à 758 k€ correspondant à de l'acquisition d'équipements informatiques (35 k€) et numériques dans le cadre du projet DEMOES (723 k€).

Partie II – Équilibre financier

Le solde budgétaire 2022 s'établit à – 3 040 620 €.

Les encaissements et décaissements des opérations pour comptes de tiers sont équivalents, par conséquent la variation prévisionnelle du solde de trésorerie en 2023 est du même montant que le solde budgétaire, et conduit à un solde prévisionnel de trésorerie à fin 2023 de 6 286 869 €.

Partie III – Analyse de la soutenabilité

Le résultat comptable 2023 prévisionnel s'établit à 0 €.

Les produits comptables prévisionnels 2023 sont évalués comme suit :

	Budget Initial 2023
Total Recettes budgétaires	50 521 399 €
- Avances sur financements	- 65 000 €
ANR CMA Q	- 65 000 €
+ Produits sur avances exercices antérieurs	2 382 288 €
ANR IDEES	84 159 €
ANR SFRI	940 713 €
ANR DEMOES	165 912 €
ANR EXCELLENCES	235 000 €
ANR CMA - IA	151 357 €
EELISA - H2020	40 833 €
EELISA - ERASMUS	62 681 €
ANR EELISA	70 092 €
COFUND	631 540 €
Total Produits comptables	52 838 687 €

Les financements conditionnés étant traités en méthode à l'avancement, l'encaissement (avance ou tranche annuelle) fait l'objet d'un « titre d'avance » qui permet de constater la recette budgétaire, le produit comptable, quant à lui, est comptabilisé à hauteur des charges de l'exercice.

Les charges comptables prévisionnelles 2023 sont évaluées comme suit :

	Budget Initial 2023
Total Dépenses budgétaires (hors invest.)	52 803 686 €
- Extourne charges à payer 2022 sur masse salariale (vacations, congés payés) :	- 220 000 €
- Extourne charges à payer 2022 sur fonctionnement (fournisseurs...) :	- 400 000 €
+ Charges à payer 2023 sur masse salariale (vacations, congés payés) :	220 000 €
+ Charges à payer 2023 sur fonctionnement (fournisseurs...) :	400 000 €
+ Amortissements 2023	30 000 €
Total Charges comptables	52 833 686 €

Le montant des charges à payer est évalué sur la même base que l'année précédente.

La CAF est de 35 000 € et une diminution du fonds de roulement est prévu pour un montant de 723 333 €. Le fonds de roulement prévisionnel à fin d'année 2023 s'établit à 10 600 622 €.

Partie IV – Tableau des opérations pluriannuelles

- L'opération COFUND s'inscrit dans la perspective du financement d'un éventuel nouvel appel pour trois contrats doctoraux, des autorisations d'engagement sont inscrites à hauteur de 107 k€ et des crédits de paiement à hauteur de 710 k€. Le prévisionnel de recettes encaissées s'élève à 632K€, contributions des établissements partenaires.
- Concernant le conventionnement des Labex, seuls des crédits de paiement sont inscrits pour un montant global de 8 762k€. Les encaissements prévus correspondent aux intérêts de la dotation non consommable sur 4 trimestres de l'année 2023 pour le même montant que les versements prévus.
- Le conventionnement des EUR induit sur 2023 des crédits de paiement pour 1 039 k€. Les recettes (dotation ANR) sont inscrites à hauteur de 1 009K€.
- Concernant le projet SFRI, les autorisations d'engagement s'élèvent pour 2023 à 2 953 k€ et les crédits de paiement sont prévus pour le même montant. Le versement ANR est prévu à hauteur de 2 000 k€.
- Le projet EELISA-ANR présente pour 2023 des autorisations d'engagement à hauteur de 66 k€ et des crédits de paiement à hauteur de 116 k€. Le versement prévu pour 2023 s'élève à 116 k€.
- Concernant le projet IDEES, les autorisations d'engagement et crédits de paiement s'élèvent pour 2023 à 1 136 k€ Le versement ANR est prévu à hauteur de 1 136 k€.
- Le projet DEMOES présente pour 2023 des autorisations d'engagement à hauteur de 2 401 k€ et les crédits de paiement sont prévus pour le même montant. Le versement prévu pour 2023 s'élève à 2 240 k€.

Opérations	Montant de l'opération	Encaissements	CP consommés	Solde intermédiaire	Encaissements pour 2023	CP ouverts en 2023	Solde intermédiaire
		au titre des années antérieures à 2023	au titre des années antérieures à 2023				
	(a)	(b)	(c)	(d)=(b)-(c)	(e)	(f)	(g)=(d)+(e)-(f)
COFUND	2 419 560	1 576 120	825 080	751 040	631 540	710 352	672 228
LABEX	29 189 096	12 755 235	12 755 235		8 761 457	8 761 457	151 357
EUR	18 833 550	4 314 952	4 684 006	-369 054	1 008 525	1 038 781	-399 310
SFRI	20 000 000	5 500 000	7 437 621	-1 937 621	2 000 000	2 952 565	-2 890 186
	70 442 206	24 146 307	25 701 942	-1 555 635	12 401 522	13 463 155	-2 617 268
Recherche universitaire	8 185 838				2 194 683	2 043 326	151 357
CMA-IA	385 560	231 336	232 559	-1 223	115 668	116 333	-1 888
EELISA - ANR	7 250 000	2 386 800	3 026 300	-639 500	2 239 813	2 400 613	-800 300
DEMOES	13 000 000	3 195 500	2 854 890	340 610	1 136 150	1 136 149	340 611
IDEES	28 821 398	5 813 636	6 113 749	-300 113	5 686 314	5 696 421	-310 220
Contrats d'enseignement							
Programmes pluriannuels d'investissement							
Total	99 263 604	29 959 943	31 815 691	-1 855 748	18 087 836	19 159 576	-2 927 488

BUDGET INITIAL / 2023

Membres du conseil :
Membres présents : (quorum physique en application de l'article R 719-68 du code de l'éducation)
Membres représentés :
Votes :

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

Budget Grand Etablissement		
ETPT		
Sous plafond	Hors plafond	Total
28	138	166

Budget Grand Etablissement			
	DEPENSES		RECETTES
	AE	CP	
Personnel	11 567 364	11 567 364	50 521 399
Fonctionnement	31 404 364	41 236 322	
Investissement	758 333	758 333	
TOTAL	43 730 061	53 562 019	
Solde budgétaire			-3 040 620

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

Budget Grand Etablissement	
Résultat patrimonial	0
Capacité d'autofinancement	35 000
Variation de fonds de roulement	-723 333
Variation de trésorerie	-3 040 620

Le président

BUDGET INITIAL - 2023 POUR DELIBERATION CA DU 15/12/2022
Tableau 2 : Autorisations budgétaires (pour vote de l'organe délibérant)
Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

Budget Grand Etablissement	DEPENSES			
	AE		CP	
	Budget N-1	Prévision d'exécution N-1	Budget Initial N	Budget Initial N
Hors enveloppe 'Contrats de recherche'	36 296 628		43 730 061	53 562 019
Personnel	9 986 457		11 567 364	11 567 364
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>				
Fonctionnement	25 803 171		31 404 364	41 236 322
Investissement	507 000		758 333	758 333
Enveloppe 'Contrats de recherche'				
Personnel				
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>				
Fonctionnement				
Investissement				
TOTAL DES DEPENSES	36 296 628		43 730 061	53 562 019
Solde budgétaire (excédent)				
RECETTES				
	Budget N-1	Prévision d'exécution N-1	Budget Initial N	Budget Initial N
Recettes globalisées	45 428 470		50 521 399	
Subventions pour charges de service public	6 635 412		6 370 264	
Autres financements de l'Etat	34 770 046		40 950 401	
Fiscalité affectée	43 500		31 000	
Autres financements publics	689 060		67 500	
Recettes propres	3 290 452		3 102 234	
Recettes fléchées				
Financements de l'Etat fléchés				
Autres financements publics fléchés				
Recettes propres fléchées				
TOTAL DES RECETTES	45 428 470		50 521 399	
Solde budgétaire (déficit)	603 016		3 040 620	

BUDGET INITIAL - 2023 POUR DELIBERATION CA DU 15/12/2022
TABLEAU 3 : Tableau des dépenses par destination (pour information de l'organe délibérant)

Budget Grand Etablissement

Budget	Dépenses de l'organisme										Total	
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		AE		CP		AE	CP
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Formation initiale et continue												
D101	2 321 692	2 321 692	462 616	466 116			2 784 308					2 787 808
D102	2 355 095	2 355 095	2 270 067	1 634 567	378 333		5 003 495					4 367 995
D103	263 441	263 441	487 500	487 500			750 941					750 941
D105	60 178	60 178	739 044	739 044			799 222					799 222
D106	74 254	74 254	75 000	75 000			149 254					149 254
D107												
D108												
D109			200 000	200 000			200 000					200 000
D110	24 000	24 000	50 000	50 000			74 000					74 000
D111	1 975 510	1 975 510	12 927 780	23 311 738			14 903 290					25 287 248
D112	175 764	175 764	835 000	835 000			1 010 764					1 010 764
D113	50 000	50 000	2 311 833	2 311 833			2 361 833					2 361 833
D114	3 623 958	3 623 958	9 834 991	9 914 991	230 000		13 688 949					13 768 949
D115												
Étudiants												
D201			325 000	325 000			325 000					325 000
D202	343 225	343 225	170 000	170 000	150 000		663 225					663 225
D203	300 247	300 247	715 533	715 533			1 015 780					1 015 780
Total	11 567 364	11 567 364	31 404 364	41 236 322	758 333		43 730 061			758 333		53 562 019
Solde budgétaire (exédent)												

BUDGET INITIAL - 2023 POUR DELIBERATION CA DU 15/12/2022
TABLEAU 3 : Tableau des recettes par origine (pour information de l'organe délibérant)

		Recettes de l'organisme						Total
		Recettes globalisées			Recettes fléchées			
		Autres financ. Etat	Fiscalité affectée	Autres financ. Publics	Recettes propres	Financement Etat	Autres financ. Publics	Recettes propres
SCSP								
	6 370 264							6 370 264
Subvention pour charges de service public								
Droits d'inscription								
Formation continue, diplômes propres et VAE					15 000			15 000
Taxe d'apprentissage								
Contrats et prestations de recherche hors ANR								
Valorisation		40 950 401						40 950 401
ANR investissements d'avenir								
ANR hors investissements d'avenir				67 500				67 500
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région								
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne								
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres								
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs					3 087 234			3 118 234
Autres recettes								
	6 370 264	40 950 401	31 000	67 500	3 102 234			50 521 399
								3 040 620
								Soide budgétaire (déficit)

BUDGET INITIAL - 2023 POUR DELIBERATION CA DU 15/12/2022
TABLEAU 4 : Equilibre financier (pour vote de l'organe délibérant)

Budget Grand Etablissement

BESOINS (utilisation des financements)				FINANCEMENTS (couverture des besoins)			
	Budget N-1	Prévision d'exécution N-1	Budget Initial N	Budget N-1	Prévision d'exécution N-1	Budget Initial N	
Solde budgétaire (déficit)	603 016		3 040 620				Solde budgétaire (excédent)
Emprunts : remboursements en capital							Emprunts : encaissements en capital
Prêts : décaissements en capital							Prêts : encaissements en capital
Dépôts et cautionnements							Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	1 799 029		5 373 196	1 799 029		5 373 196	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)							Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	2 402 045		8 413 816	1 799 029		5 373 196	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
Variation de la trésorerie				603 016		3 040 620	Variation de la trésorerie
dont abondement de la trésorerie fléchée							dont prélèvement sur la trésorerie fléchée
dont abondement de la trésorerie disponible (non fléchée)				603 016		3 040 620	dont prélèvement sur la trésorerie disponible (non fléchée)
TOTAL DES BESOINS	2 402 045		8 413 816	2 402 045		8 413 816	TOTAL DES FINANCEMENTS

BUDGET INITIAL - 2023 POUR DELIBERATION CA DU 15/12/2022
TABLEAU 5 : Opérations pour le compte de tiers (pour information de l'organe délibérant)
Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers

Budget Grand Etablissement

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Nouveaux emprunts			5 373 196	5 373 196
Opérations au nom et pour le compte de tiers				
EELISA- EU		ENSCP-ENSMP	48 000	48 000
Equipex IMF-NMR		ENS	1 001 388	1 001 388
PROJET EQUIPEX+ ONCO-PHENO-SCREEN		INSTITUT CURIE	565 044	565 044
Equipex + IDEE		Sciences PO - ENS- UNIV GRENOBLE	1 014 308	1 014 308
Equipex+ Biblissima+		EPHE - ENC	2 744 456	2 744 456
Autres décaissements pour comptes de tiers				
Autres opérations pour comptes de tiers				
		TOTAL OPERATIONS COMPTES DE TIERS	5 373 196	5 373 196

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

BUDGET INITIAL - 2023 POUR DELIBERATION CA DU 15/12/2022
TABLEAU 6 : Situation patrimoniale (pour vote de l'organe délibérant)

Budget Grand Etablissement

Compte de résultat prévisionnel

	Budget N-1	Prévision d'exécution N-1	Budget Initial N	PRODUITS	Budget N-1	Prévision d'exécution N-1	Budget Initial N
CHARGES							
Personnel	9 936 457		11 517 364	Subventions de l'Etat	42 066 504		48 902 898
Dont charges de pensions civiles				Fiscalité affectée	43 500		31 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	35 618 029		41 321 322	Autres subventions	805 609		802 554
				Autres produits	3 290 452		3 102 234
TOTAL DES CHARGES	45 554 486		52 838 686	TOTAL DES PRODUITS	46 206 065		52 838 686
Résultat prévisionnel : bénéfice	651 579		52 838 686	Résultat prévisionnel : perte			
TOTAL EQUILIBRE	46 206 065		52 838 686	TOTAL EQUILIBRE	46 206 065		52 838 686

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Budget N-1	Prévision d'exécution N-1	Budget Initial N
Résultat prévisionnel de l'exercice	651 579		
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	30 000		35 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice			
CAF ou IAF *	681 579		35 000

*Capacité ou Insuffisance d'AutoFinancement

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

	Budget N-1	Prévision d'exécution N-1	Budget Initial N	RESSOURCES	Budget N-1	Prévision d'exécution N-1	Budget Initial N
EMPLOIS							
Insuffisance d'autofinancement				Capacité d'autofinancement	681 579		35 000
Investissements	507 000		758 333	Financement de l'actif par l'Etat			
Remboursement des dettes financières				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat			
				Autres ressources			
TOTAL DES EMPLOIS	507 000		758 333	Augmentation des dettes financières			
AUGMENTATION du FONDS DE ROULEMENT	174 579			TOTAL DES RESSOURCES	681 579		35 000
				DIMINUTION du FONDS DE ROULEMENT			723 333

Pour information

	Budget N-1	Prévision d'exécution N-1	Budget Initial N
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION ou DIMINUTION	174 579		-723 333
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	777 595		2 317 287
Variation de la TRESORERIE : AUGMENTATION ou DIMINUTION	-603 016		-3 040 620
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	11 323 955		10 600 622
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 995 466		4 313 753
Niveau de la TRESORERIE	9 327 489		6 286 869

BUDGET INITIAL - 2023 POUR DELIBERATION CA DU 15/12/2022
TABLEAU 7 : Plan de Trésorerie (pour information de l'organe délibérant)

Budget Grand Etablissement												TOTAL Variation de la trésorerie annuelle	
K€ TTC	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre		Décembre
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	9 327 490	17 130 814	14 702 668	12 583 328	20 200 217	15 214 379	13 430 087	15 242 574	13 039 134	7 262 661	11 168 003	8 660 523	3 040 620
dont placements													
ENCAISSEMENTS													
A1. Recettes budgétaires globalisées													6 370 264
Subventions pour charges de service public	1 592 566			1 592 566			2 229 592			955 540			40 950 401
Autres financements de l'Etat	9 828 096			9 828 096	409 504		9 828 096			10 237 600	819 008		31 000
Fiscalité affectée						15 500					15 500		67 500
Autres financements publics	16 875			16 875				16 875			16 875		3 102 234
Recettes propres	62 045	31 022	620 447	31 022	31 022	620 447	31 022		155 112	186 134	682 491	651 469	
A2. Recettes budgétaires fléchées													
Financements de l'Etat fléchés													
Autres financements publics fléchés													
Recettes propres fléchées													
A3. Opérations non budgétaires													
Emprunts : encaissements en capital													
Prêts : encaissements en capital													
Dépôts et cautionnements			1 014 308	1 614 432		2 744 456							5 373 196
Opérations pour compte de tiers													
(encaissements de l'exercice) hors TVA													
TVA													
Autres encaissements sur comptes de tiers													
A. TOTAL ENCAISSEMENTS	11 499 682	31 022	1 634 756	13 082 992	440 526	3 380 403	12 088 711	16 875	155 112	11 379 274	1 533 875	651 469	55 684 695
DECAISSEMENTS													
B1. Dépenses liées à des recettes globalisées													
Personnel	809 715	809 715	867 552	925 389	925 389	1 041 063	1 156 736	983 226	983 226	1 098 900	1 041 063	925 389	11 567 364
Fonctionnement	2 886 543	1 649 453	2 886 543	3 298 906	2 886 543	4 123 632	6 185 448	1 237 090	4 948 359	6 185 448	2 886 543	2 061 816	41 236 322
Intervention													
Investissement				227 500			189 583			189 583	113 750	37 917	758 333
B2. Dépenses liées à des recettes fléchées													
Personnel													
Fonctionnement													
Intervention													
Investissement													
B3. Opérations non budgétaires													
Emprunts : remboursements en capital													
Prêts : décaissements en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations pour compte de tiers				1 014 308	1 614 432	2 744 456							5 373 196
(décaissements de l'exercice) hors TVA													
TVA													
Autres décaissements sur comptes de tiers													
B. TOTAL DECAISSEMENTS	3 696 258	2 459 168	3 754 095	5 466 103	5 426 364	5 164 695	10 276 224	2 220 316	5 931 585	7 473 931	4 041 355	3 025 122	58 935 215
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	7 803 324	-2 428 146	-2 119 340	7 616 889	-4 985 837	-1 784 292	1 812 487	-2 203 441	-5 776 473	3 905 343	-2 507 481	-2 373 653	-3 040 620
SOLDE CUMULE (1) + (2)	17 130 814	14 702 668	12 583 328	20 200 217	15 214 379	13 430 087	15 242 574	13 039 134	7 262 661	11 168 003	8 660 523	6 286 870	
													dont trésorerie fléchée
													dont trésorerie sur op. non budgétaire

BUDGET INITIAL - 2023 POUR DELIBERATION CA DU 15/12/2022
TABLEAU 8 : Opérations liées aux recettes fléchées (pour information de l'organe délibérant)

Budget Grand Etablissement

	Antérieures à N non dénouées	2023	2024	2025	2026
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)					
Recettes fléchées (b)					
Financements de l'Etat fléchés					
Autres financements publics fléchés					
Recettes propres fléchées					
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)					
Personnel					
AE=CP					
Fonctionnement et intervention					
AE					
CP					
Investissement					
AE					
CP					
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b)-(c)					

BUDGET INITIAL - 2023 POUR DELIBERATION CA DU 15/12/2022
TABLEAU 9 : Tableau des opérations pluriannuelles (pour vote de l'organe délibérant)

Budget Grand Etablissement

A -Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement						Credits de paiement						Restes	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6)=(4)-(5)	(7)	(8)	(9)=(7)-(8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(11)+(6)	(13)=(12)-(11)	
		AE ouvertes au titre des années antérieures à 2023	AE consommées au titre des années antérieures à 2023	AE reportées ou reprogrammées en 2023	AE nouvelles ouvertes en 2023	Total des AE ouvertes pour 2023	CP ouverts au titre des années antérieures à 2023	CP consommés au titre des années antérieures à 2023	CP reportés ou reprogrammés en 2023	CP nouveaux ouverts en 2023	Total des CP ouverts pour 2023	Restes à engager fin 2023 (A-E)	Restes à payer sur AE consommées fin 2023 (CP)		
COFUND	2 419 560	2 086 700	2 086 700	106 632	106 632	106 632	825 080	825 080	710 352	710 352	226 228	657 900			
LABEL	29 189 096	29 189 096	29 189 096				12 755 235	12 755 235	8 761 457	8 761 457		7 672 404			
EUR	18 833 550	18 833 550	18 833 550				4 684 006	4 684 006	1 038 781	1 038 781		13 110 763			
SFRI	20 000 000	7 437 621	7 437 621	2 952 585	2 952 585	2 952 585	7 437 621	7 437 621	2 952 565	2 952 565	9 609 814				
Recherche universitaire	70 442 206	57 546 967	57 546 967	3 059 197	3 059 197	3 059 197	25 701 942	25 701 942	13 463 155	13 463 155	9 836 042	21 441 067			
CMAIA	8 185 838			2 043 326	2 043 326	2 043 326			116 333	116 333		36 668			
FELISA - ANR	385 560	292 559	292 559	66 333	66 333	66 333	232 559	232 559	2 400 613	2 400 613	1 823 087				
DEMOES	7 250 000	3 026 300	3 026 300	2 400 613	2 400 613	2 400 613	3 026 300	3 026 300	1 136 149	1 136 149	9 008 961				
IDEES	13 000 000	2 854 890	2 854 890	1 136 149	1 136 149	1 136 149	2 854 890	2 854 890	5 696 421	5 696 421	17 011 228				
Contrats d'enseignement	28 821 388	6 163 749	6 163 749	5 646 421	5 646 421	5 646 421	6 113 749	6 113 749							
Programmes pluriannuels d'investissement	99263604	63 710 716	63 710 716	8 705 618	8 705 618	8 705 618	31 815 691	31 815 691	19 159 576	19 159 576	26 847 270	21 441 067			
Total															
Financements extérieurs															
Ss total personnel	19 870 545	2 663 255	2 663 255	3 749 411	3 749 411	3 749 411	2 663 255	2 663 255	3 749 411	3 749 411	13 457 879				
Ss total fonctionnement et intervention	74 519 756	60 125 461	60 125 461	4 232 874	4 232 874	4 232 874	28 230 436	28 230 436	14 686 832	14 686 832	10 161 421	21 441 067			
Ss total investissement	4 873 303	922 000	922 000	723 333	723 333	723 333	922 000	922 000	723 333	723 333	3 227 970				

BUDGET INITIAL - 2022 POUR DELIBERATION CA DU 18 DECEMBRE 2020
TABLEAU 10 : Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation (pour information de l'organe délibérant)
Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

Budget Grand Etablissement

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opérations	Nature	Prévision pluriannuelle				Prévision 2023 et suivantes									
		AE ouvertes les années antérieures à 2023	AE consommées les années antérieures à 2023	AE réprogrammées en 2023	AE ouvertes en 2023	CP ouverts les années antérieures à 2023	CP consommés les années antérieures à 2023	CP réprogrammés en 2023	CP nouveaux ouverts en 2023	TOTAL des CP ouverts en 2023	AE prévues en 2024	AE prévues en 2025	CP prévus en 2025	AE prévues > 2025	CP prévus > 2025
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
Programmes pluriannuels d'investissement	Fonctionnement et investissement														
Total Programmes pluriannuels d'investissement		3 263 007	1 129 923		665 363	1 129 923	1 129 923		665 363	12 797 772	645 434	645 434	176 833	176 833	
Contrats de recherche universitaire	Fonctionnement et investissement	67 179 159	56 417 044		2 393 814	24 572 019	24 572 019		12 797 772		12 784 451	2 421 094	3 526 153	11 592 910	
Total Contrats de recherche universitaire		70 442 206	57 546 667		3 059 197	28 701 942	28 701 942		13 483 455	13 483 185	3 086 528	3 066 528	5 737 481	12 287 743	
Contrats d'enseignement	Fonctionnement et investissement	16 607 539	1 353 332		3 094 028	1 533 332	1 533 332		3 094 028	3 094 028	2 702 736	2 457 548	2 457 548	6 629 894	
Total Contrats d'enseignement		16 607 539	1 353 332		3 094 028	1 533 332	1 533 332		3 094 028	3 094 028	2 702 736	2 457 548	2 457 548	6 629 894	
Total contrats de recherche universitaire		87 049 365	59 100 000		6 153 225	29 233 884	29 233 884		16 577 483	16 577 483	5 789 264	5 524 076	8 195 029	18 917 637	
Total contrats d'enseignement		16 607 539	1 353 332		3 094 028	1 533 332	1 533 332		3 094 028	3 094 028	2 702 736	2 457 548	2 457 548	6 629 894	
Total opérations		103 656 904	60 453 332		9 247 253	30 767 716	30 767 716		19 671 511	19 671 511	8 491 000	8 001 624	10 650 577	25 547 531	
Ss total fonctionnement et investissement		19 870 845	2 863 255		6 153 225	2 863 255	2 863 255		6 153 225	6 153 225	3 348 170	3 102 962	3 102 962	7 008 727	
Ss total fonctionnement et intervention		74 519 756	60 125 461		8 012 461	28 230 436	28 230 436		14 866 832	14 866 832	3 226 169	2 975 905	5 646 858	12 386 084	
Ss total investissement		9 266 303	922 000		922 000	922 000	922 000		922 000	922 000	1 899 455	1 896 584	370 767	944 469	
Total		99 263 604	63 710 716		8 705 618	31 815 691	31 815 691		19 159 576	19 159 576	8 454 794	8 449 655	9 136 757	20 337 280	

* A l'occasion du budget initial N, cette colonne ventilée des réprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N, lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présentée avec le compte financier N-1, cette colonne ventilée des éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

Opérations	Nature	Prévision		Prévision 2023	
		Financement de l'opération	Encaissements	Encaissements prévus en 2023	Encaissements prévus en 2025
		(1)	(2)	(3)	(4)
Programmes pluriannuels d'investissement	Financement de l'Etat				
Autres financements publics	Autres financements publics				
Total Programmes pluriannuels d'investissement		69 022 848	22 570 187	11 769 942	18 520 067
Contrats de recherche universitaire	Financement de l'Etat	304 200	92 300	831 540	
Autres financements publics	Autres financements publics				
Total Contrats de recherche universitaire		304 200	92 300	831 540	
Contrats d'enseignement	Financement de l'Etat	20 442 205	24 149 307	12 401 522	16 926 087
Autres financements publics	Autres financements publics				
Total Contrats d'enseignement		20 442 205	24 149 307	12 401 522	16 926 087
Ss total fonctionnement et investissement		28 871 398	5 813 636	5 868 374	8 542 403
Ss total fonctionnement et intervention		28 871 398	5 813 636	5 868 374	8 542 403
Ss total investissement		96 844 046	29 183 823	17 458 286	24 866 470
Total		89 263 604	29 593 943	18 087 836	24 866 470

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité attachée, financement de l'Etat libérés
 ** Autres financements publics (globalisés ou libérés)
 *** Recettes propres et recettes propres libérées

BUDGET INITIAL - 2023 POUR DELIBERATION CA DU 15/12/2022

TABLEAU 11 : Tableau de synthèse budgétaire et comptable (pour information de l'organe délibérant)

Budget EPE		BI 2023
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	17 184 864
	2 Niveau initial du fonds de roulement	11 323 955
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	1 996 466
	4 Niveau initial de la trésorerie	9 327 489
4.a dont niveau initial de la trésorerie sur recettes fléchée	9 327 489	
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	43 730 061	
5 Autorisations d'engagement		
6 Résultat patrimonial		9 779
7 Capacité d'autofinancement (CAF)		-723 333
8 Variation du fonds de roulement		
Opérations bilancielles non budgétaires		SENS
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	-
Cautions et dépôts		+/-
10 Opérations comptables sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF		SENS
Variation des stocks		+/-
Production immobilisée		+
Charges sur créances irrécouvrables		-
Produits divers de gestion courante		+
11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires		SENS
Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs		+/-
Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours		+/-
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs		+/-
Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours		+/-
12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-3 040 620
12.a Recettes budgétaires		50 521 399
12.b Crédits de paiement ouverts en n		53 562 019
13 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations non budgétaires		
14 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		2 317 287
15 Variation de la trésorerie = 12 - 13		-3 040 620
15.a dont variation de la trésorerie fléchée		-3 040 620
15.b dont variation de la trésorerie non fléchée		-9 831 958
16 Restes à payer		7 352 906
17 Niveau final de restes à payer		10 600 622
18 Niveau final du fonds de roulement		4 313 753
19 Niveau final du besoin en fonds de roulement		6 286 869
20 Niveau final de la trésorerie		6 286 869
20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée		
20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée		

Comptabilité générale

Comptabilité budgétaire

Tableau 1

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui - 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)	
		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global	
		En ETPT	En ETPT		
Catégories d'emplois	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Titulaires		1	
		Permanents		1	
	Non permanents	CDI	-	1	1
		CDD	2	24	26
	CD	15	6	20	
S/total EC		18	31	48	
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS				-	
BIATOSS	Permanents	Titulaires		1	
		CDI	-	4	4
	Non permanents	CDD	9	104	113
		S/total Biatoss	10	108	118
Totaux		28 (3)	138 (2)	166	
				Plafond global des emplois votés par le CA	

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat (Contrats doctoraux)		105	(5)
Poste titre II	PU	1	12
	PRAG	2	
	BIATSS	9	
Transfert poste PETREL HESAM vers		1	
Plafond global prévisionnel Etat		118	

Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 61/2022

Modalités d'admission 2023-2024 pour les diplômes nationaux de master de l'Université PSL

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 15 décembre 2022

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration approuve les modalités d'admission et les capacités d'accueil des diplômes nationaux de master de l'Université PSL au titre de l'année universitaire 2023-2024, telles qu'annexées à la présente délibération.

31 voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 abstention(s),

Le Président de séance

Alain FUCHS



Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.

Admissions 2023/24
Diplômes nationaux de Master de l'Université PSL

—

Modalités de recrutement & capacités d'accueil en 1^{ère} année (M1)



Table des matières

Diplômes nationaux de Master opérés par l'Ecole nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL	4
Diplômes nationaux de Master opérés par l'ESPCI Paris - PSL	7
Diplômes nationaux de Master opérés par MINES Paris - PSL	8
Diplômes nationaux de Master opérés par l'Ecole nationale des Chartes - PSL.....	9
Diplômes nationaux de Master opérés par l'Ecole normale supérieure - PSL	11
Diplômes nationaux de Master opérés par l'Ecole Pratique des Hautes Etudes - PSL	22
Diplômes nationaux de Master opérés par l'Observatoire de Paris - PSL	26
Diplômes nationaux de Master opérés par Dauphine - PSL	27



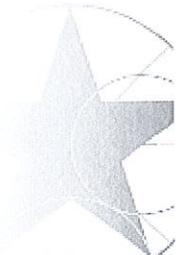
Note explicative

Admissions en 1^{ère} année de Master au titre de l'année académique 2023/24

Le présent document présente les **modalités détaillées de recrutement en 1^{ère} année de master (M1) des diplômes nationaux de l'Université PSL** : capacités d'accueil, licences conseillées pour intégrer le M1, attendus, critères généraux d'examen des candidatures, composition des commissions de recrutement.

Dans le contexte du lancement en 2023 par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de la nouvelle plateforme nationale de candidature « *Trouver Mon Master* », les calendriers de recrutement sont désormais nationaux et harmonisés (dépôt des candidatures du 1^{er} mars au 3 avril 2023 pour les admissions 2023/24).

Conformément au cadre prévu, les masters « à vocation internationale » répondant aux critères d'éligibilité définis par le Ministère peuvent faire le choix d'une procédure dérogatoire et conserver leur plateforme de candidature et calendriers de recrutement propres. Pour chaque diplôme national de master, le choix de déroger ou non au titre de l'année académique 2023/24 est précisé sur la fiche concernée.



Diplômes nationaux de Master opérés par l'Ecole nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL

Chimie

1. Capacités d'accueil en M1 :

		Capacité d'accueil totale
Mention Chimie		30*
Parcours 1 (M1)	Chimie (ENS)	16
Parcours 2 (M1)	Chimie et Sciences du vivant (CSDV)	14

* *Master co-accrédité. Cette capacité d'accueil concerne les étudiants inscrits en M1 à l'ENSCP-PSL.*

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

- Parcours Chimie (ENS) : Validation de la première année de la formation prédoctorale en chimie de l'Ecole normale supérieure (ENS)
- Parcours CSDV : Licence scientifique ou équivalent de Chimie, Biologie, Physique ou Biochimie

3. Modalités de candidature :

- Parcours M1-ENS : Dossier + Validation de la première année de la formation prédoctorale en chimie de l'Ecole normale supérieure
- Parcours CSDV : Dossier puis entretien des candidats présélectionnés

4. Attendus à l'entrée en M1

- Parcours Chimie-ENS :

- Attendu 1 : Avoir satisfait aux exigences de la première année de la formation prédoctorale en chimie de l'Ecole normale supérieure
- Attendu 2 : Exprimer une motivation claire et cohérente pour ce parcours

- Parcours CSDV :

- Attendu 1 : Posséder un socle suffisant de connaissances fondamentales en chimie et en biologie
- Attendu 2 : Exprimer un intérêt motivé et démontrer un potentiel pour la recherche en chimie, les sciences du vivant et leurs interfaces
- Attendu 3 : Démontrer un intérêt justifié pour le parcours CSDV et être capable de construire un projet de formation individualisé dans le cadre de ce parcours
- Attendu 4 : Être à la fois autonome et en capacité de travailler en groupe
- Attendu 5 : Être capable de suivre un cours en Anglais, d'en assimiler les connaissances, et d'utiliser cette langue pour communiquer à l'oral et rédiger des rapports scientifiques (niveau C1 recommandé)

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

- Liste des pièces demandées pour le parcours M1- Chimie ENS : Lettre de motivation, CV, formulaire de candidature + validation de la première année de la formation prédoctorale en chimie de l'Ecole normale supérieure
- Liste des pièces demandées pour le parcours M1-CSDV : Lettre de motivation en anglais, CV, Tous les relevés de notes depuis la 1ère année dans l'enseignement supérieur, 2 lettres de recommandation

6. Composition de la commission de recrutement :

- Parcours M1-ENS : Directeur·rice PSL du Master, Responsable du parcours M1-ENS, Directeur·rice des études au département de chimie de l'ENS, Reponsable de la première année de la formation prédoctorale en chimie de l'ENS
- Parcours CSDV : Responsables du parcours CSDV, Directeur·rice PSL du Master

Procédure d'admission en M1 2023/24

Procédure Trouver Mon Master
(Portail et calendrier national)

Procédure dérogatoire
(Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire :
10 janvier – 10 mars 2023)

1. Capacités d'accueil en M1 :

Capacité d'accueil totale

Mention Ingénierie nucléaire		9*
Parcours (M1)	Nuclear Energy	9

* Master co-accrédité. Cette capacité d'accueil concerne les étudiants inscrits en M1 à l'ENSCP-PSL.

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

- Chimie
- Physique
- Physique-Chimie

3. Modalités de candidature :

Recrutement sur dossier.

4. Attendus à l'entrée en M1

- Attendu 1 : maîtriser les connaissances et compétences disciplinaires majeures dispensées dans la licence d'origine (chimie ; physique-chimie ; physique etc.) et les méthodes expérimentales associées
- Attendu 2 : Avoir une maîtrise de l'anglais de niveau B2 permettant d'acquérir de nouvelles compétences délivrées dans cette langue, de lire et comprendre un contenu scientifique, de communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée
- Attendu 3 : Montrer une appétence particulière pour le domaine de l'énergie nucléaire explicitée dans la lettre de motivation
- Attendu 4 : Présenter un intérêt pour l'interculturalité et savoir s'intégrer dans un groupe d'étudiants de formations initiales diverses
- Attendu 5 : S'impliquer et s'organiser dans ses études et fournir le travail nécessaire à sa réussite dans un temps imparti.

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

Pièces à fournir :

- Curriculum Vitae
- Diplôme du baccalauréat
- Relevés de notes depuis le Baccalauréat (L1, L2 + S1 de L3)
- Attestation de niveau en anglais
- Lettre de motivation
- 2 lettres de recommandation de prescripteurs

6. Composition de la commission de recrutement :

15 membres (responsables du master, responsables des spécialités, représentant des relations internationales)

Procédure d'admission en M1 2023/24

Procédure Trouver Mon Master
(Portail et calendrier national)

Procédure dérogatoire
(Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire :
10 janvier – 10 mars 2023)

Sciences et génie des matériaux

1. Capacités d'accueil en M1 :

		Capacité d'accueil totale
Mention Sciences et génie des matériaux		20
Parcours (M1)	Sciences et génie des matériaux	20

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

Licence de Chimie, Licence de Physique-Chimie, Licence de Mécanique.

Pour les candidats étrangers, équivalent de *Bachelor of Science* dans les disciplines suivantes : Chemistry, Mechanics and Materials, Physics, Engineering Science.

3. Modalités de candidature :

Sur dossier.

4. Attendus à l'entrée en M1 :

- Attendu 1 : maîtriser les connaissances et compétences disciplinaires majeures dispensées dans la licence d'origine (chimie ; physique-chimie ; mécanique etc.) et les méthodes expérimentales associées.
- Attendu 2 : avoir une maîtrise de l'anglais de niveau B2 permettant d'acquérir de nouvelles compétences délivrées dans cette langue, de lire et comprendre un contenu scientifique, de communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée ;
- Attendu 3 : montrer des acquis traduisant une appétence particulière vers la science des matériaux à travers le cursus universitaire ou des expériences professionnelles ;
- Attendu 4 : montrer une curiosité intellectuelle et savoir mobiliser ses compétences scientifiques et en évaluer la pertinence physique sur des projets pluridisciplinaires, tout en adoptant une attitude critique ;
- Attendu 5 : présenter un intérêt pour l'interculturalité, avoir l'esprit d'équipe et savoir s'intégrer dans des travaux de groupe via les projets, travaux pratiques ;
- Attendu 6 : s'impliquer et s'organiser dans ses études et fournir le travail nécessaire à sa réussite dans un temps imparti.

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

Pièces à fournir :

- Curriculum Vitae
- Diplôme du baccalauréat ou diplôme du second degré équivalent (High School Diploma, Abitur, ...)
- Relevés de notes depuis le Baccalauréat (L1, L2 + S5 en L3)
- Attestation de niveau B2 en anglais de moins de 2 ans
- Lettre de motivation
- 2 avis de recommandation de prescripteurs

L'examen des candidatures est basé sur les critères suivants :

- Résultats académiques : moyenne générale et notes de matières essentielles pour la poursuite d'études en Sciences et génie des Matériaux (évaluation des attendus 1, 2 et 3 par les relevés de notes de licence)
- Niveau d'anglais : certificat ou attestation d'enseignant de niveau B2 minimum et de moins de 2 ans (évaluation de l'attendu 2)
- Méthodologie et savoir-faire : durée d'obtention de la licence et sessions de validation (par les relevés de notes), la lettre de motivation et les recommandations (évaluation de l'attendu 6)
- Motivation du projet de formation et carrière du candidat ou de la candidate (évaluation des attendus 3, 4 et 5 par la lettre de motivation et les recommandations)
- De plus, pour les candidats déjà titulaires d'une licence ou équivalent : notes de la Licence et, le cas échéant, résultats obtenus en formation de niveau Master.

6. Composition de la commission de recrutement :

6 membres : Directeurs de la mention (et responsable M1) ; responsable M2 parcours MADI ; responsable M2 parcours MAGIS ; responsable M2 parcours Microfluidics ; représentant Programme Gradué ISAI (Ingénierie et Sciences Appliquées aux ingénieurs).

Procédure d'admission en M1 2023/24

Procédure **Trouver Mon Master**
(Portail et calendrier national)

Procédure **dérogatoire**
(Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire :
10 janvier – 10 mars 2023)

Diplômes nationaux de Master opérés par l'ESPCI Paris - PSL

Ingénierie de la santé

1. Capacités d'accueil en M1 :

		Capacité d'accueil totale
Mention Ingénierie de la santé (BME Paris)		4*
Parcours (M1)	Biomedical engineering	4

* *Master co-accrédité. Cette capacité d'accueil concerne les étudiants inscrits en M1 à l'ESPCI – PSL. Le Master BME Paris est en co-accréditation avec l'Université Paris Cité (UPC) et l'ENSAM. Conformément à la convention de co-accréditation, les étudiants admis en M1 effectuent leur inscription à l'UPC sauf cas suivants :*

- Les étudiants qui ont obtenu une bourse (Eiffel ou Programme gradué PSL) doivent s'inscrire dans l'établissement concerné.
- Les étudiants du CPES et de la licence Sciences pour un monde durable de PSL restent inscrits à PSL.

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

- Bi-licence, Licence : Sciences pour la santé, Sciences pour l'ingénieur, Sciences et Technologies, Frontière du vivant, Biomédicale, Sciences de la vie, Chimie, Physique chimie, Physique, Mathématiques, Informatique, Mécanique.
- Diplôme d'ingénieur.
- Filière santé : Médecine, Odontologie, Pharmacie.

3. Modalités de candidature :

Dossier + entretien

L'entretien des candidats admissibles se déroule en anglais.

4. Attendus à l'entrée en M1

- Attendu 1 : exceller dans leur discipline scientifique de prédilection (ou majeure) ;
- Attendu 2 : avoir démontré la capacité à s'ouvrir à la pluridisciplinarité (à travers une mineure par exemple) ;
- Attendu 3 : posséder une culture générale scientifique orientée vers le secteur biomédical et/ou l'ingénierie
- Attendu 4 : avoir une maîtrise de l'anglais de niveau C1 (attestation requise). La formation est entièrement dispensée en anglais sans prérequis de français exigé pour les étudiants non francophones.

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

Seuls les dossiers complets seront examinés par la commission d'admission. Liste des documents requis :

1. Un Curriculum Vitae en anglais uniquement (2 pages maximum)
2. Une lettre de motivation en anglais uniquement (2 pages max.)
3. Relevés de notes des années d'études supérieures dans leur langue originale ET la traduction certifiée conforme en français ou en anglais.
4. Tous les diplômes d'études supérieures dans leur langue d'origine ET leur traduction certifiée en français ou en anglais.
5. Une preuve de la maîtrise de l'anglais, niveau C1 minimum, attestée par un certificat de langue anglaise (TOEFL, TOEIC, IELTS ou Cambridge). Si la langue maternelle du candidat est l'anglais ou s'il est titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur (licence ou master) dans une université anglophone, une déclaration à cet effet doit être incluse.
6. Deux lettres de recommandation, en anglais ou en français uniquement, émanant de référents académiques : des professeurs de votre université d'origine et, si possible, de l'extérieur (par exemple, expérience en laboratoire), dans des domaines scientifiques ou technologiques.

L'évaluation des candidatures est basée sur les critères suivants :

- excellence académique (le cursus, les résultats, le classement)
- expériences hors cursus de l'étudiant ;
- motivations pour le secteur de l'ingénierie biomédicale ;
- adéquation de son projet professionnel avec ses capacités et la finalité de la formation.

Une expérience acquise lors de stages volontaires en laboratoire constitue un plus pour l'admission, de même qu'une expérience à l'international pour les étudiants français (échange Erasmus par exemple).

6. Composition de la commission de recrutement :

12 membres (équipes pédagogiques des 3 établissements co-accréditant la mention de master Université de Paris, PSL et ENSAM). La commission de recrutement est présidée par Professeur Sophie Bernard (Université Paris Cité).

Procédure d'admission en M1 2023/24

Procédure Trouver Mon Master
(Portail et calendrier national)

Procédure dérogatoire

(Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire)
vague 1: 16 janvier – 28 février 2023 - réponse 20 mars 2023
vague 2: 1 mars – 15 avril 2023 - réponse 2 mai 2023
vague 3: 16 avril – 31 mai 2023 - réponse 12 juin 2023

1. Capacités d'accueil en M1 :

	Capacité d'accueil totale
Mention Energie	20
Parcours M1 : Choix énergétiques pour un futur décarboné	20
Parcours M1 : Clean and Renewable Energy	0

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

- Chimie
- Mécanique
- Physique
- Sciences pour l'ingénieur
- Physique, chimie
- Electronique, énergie électrique, automatique
- Sciences et technologies

3. Modalités de candidature :

Dossier et entretien pour les candidats admissibles

4. Attendus à l'entrée en M1 :

Le Master 1 Energie s'adresse aux étudiants titulaires d'une licence scientifique ou équivalent, se destinant à une carrière de recherche industrielle ou académique après la préparation d'une thèse. Le Master est dispensé entièrement en anglais.

- Attendu 1 : disposer d'un socle de formation solide en physique et en chimie avec des bases mathématiques
- Attendu 2 : disposer d'un bon niveau d'anglais (niveau B2 minimum)
- Attendu 3 : démontrer une bonne capacité à analyser des problèmes complexes et interdisciplinaires
- Attendu 4 ; avoir un intérêt démontré pour les problématiques liées à la transition énergétique
- Attendu 5 : avoir une appétence pour la recherche

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

Pièces à fournir :

- Relevés de notes depuis le baccalauréat
- CV détaillé
- Lettre de motivation
- Lettre de recommandation

L'examen des candidatures est basé sur les critères suivants :

- les mentions de licence conseillées ou formation équivalente
- un bon niveau d'anglais (niveau B2)
- les notes obtenues dans les années précédentes
- un intérêt avéré pour les problématiques liées à la transition énergétique et les enjeux de la décarbonation

6. Composition de la commission de recrutement :

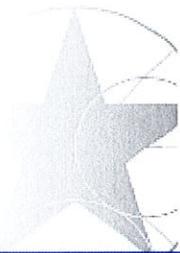
Les responsables académiques du Master (2) et représentant du programme gradué ISAI.

Procédure d'admission en M1 2023/24

Procédure Trouver Mon Master
(Portail et calendrier national)

Procédure dérogatoire

(Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire :
10 janvier – 10 mars 2023)



Diplômes nationaux de Master opérés par l'École nationale des chartes - PSL

Archives

1. Capacités d'accueil en M1 :

		Capacité d'accueil totale
Mention Archives		15
Parcours (M1)	Technologies numériques appliquées à l'histoire	15

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

Droit, Humanités, Histoire, Histoire de l'art et archéologie, Lettres, Sciences sociales.

3. Modalités de candidature :

Sur dossier et entretien

4. Attendus à l'entrée en M1 :

- Avoir compris que le master n'est pas un master d'archivistique au sens classique, mais qu'il prépare aux métiers du traitement et de la valorisation du patrimoine écrit et visuel par l'informatique.
- Avoir acquis les connaissances générales nécessaires, les enseignements chronologiques ou thématiques étant absents de ce master destiné aux étudiants souhaitant acquérir les méthodes d'analyse des sources historiques et littéraires, ainsi que les technologies numériques utiles à leur recherche.
- Avoir une appétence forte pour le numérique, quelle que soit sa manifestation (matériel, programmation, actualités, etc.) ou sa catégorisation académique (humanités numériques, sciences des données, etc.)

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

Pièces justificatives demandées :

- Dossier avec lettre de motivation et CV en français, diplômes et relevés de notes (du S1 au S6)

L'examen des candidatures est basé sur les critères suivants :

- Adéquation des dossiers aux prérequis
- Niveau des résultats obtenus, en histoire ou en lettres notamment.
- Qualité et cohérence du projet de recherche et professionnel
- Tout élément attestant de la motivation, autonomie et curiosité intellectuelle (expériences internationales, compétences linguistiques, prix et bourses, activités associatives).

6. Composition de la commission de recrutement :

Trois enseignants-chercheurs, chercheurs et/ou ingénieurs d'études ou de recherche.

Procédure d'admission en M1 2023/24

<input checked="" type="checkbox"/> Procédure Trouver Mon Master (Portail et calendrier national)	<input type="checkbox"/> Procédure dérogatoire (Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire : 10 janvier – 10 mars 2023)
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Humanités numériques

1. Capacités d'accueil en M1 :

		Capacité d'accueil totale
Mention Humanités numériques		16
Parcours (M1)	Humanités numériques et computationnelles	16

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

Droit, Humanités, Histoire, Histoire de l'art et archéologie, Lettres, Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales, Philosophie, Sciences sociales, Sciences du langage.

3. Modalités de candidature :

Sur dossier et entretien

4. Attendus à l'entrée en M1 :

- Avoir un excellent niveau dans au moins un domaine des sciences humaines et sociales, tel qu'Histoire, Lettres ou Droit.
- Être capable de manipuler des informations et concepts abstraits, à trier et organiser l'information et à la synthétiser
- Avoir le goût pour le travail en autonomie et la recherche, ainsi qu'une capacité à co-concevoir et poursuivre une recherche originale
- Avoir des compétences de base en informatique, et une familiarité de base avec au moins un langage de programmation
- Démontrer une réelle appétence pour les mathématiques.

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

Pièces justificatives demandées :

- Dossier avec lettre de motivation et CV en français, diplômes et relevés de notes (du S1 au S6)

L'examen des candidatures est basé sur les critères suivants :

- Adéquation des dossiers aux prérequis
- Niveau des résultats obtenus, en histoire ou en lettres notamment.
- Qualité et cohérence du projet de recherche et professionnel
- Tout élément attestant de la motivation, autonomie et curiosité intellectuelle (expériences internationales, compétences linguistiques, prix et bourses, activités associatives).

6. Composition de la commission de recrutement :

Trois enseignants-chercheurs, chercheurs et/ou ingénieurs de recherche.

Procédure d'admission en M1 2023/24

Procédure Trouver Mon Master
(Portail et calendrier national)

Procédure dérogatoire

(Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire :
10 janvier – 10 mars 2023)



Diplômes nationaux de Master opérés par l'Ecole normale supérieure - PSL

Analyse et politique économiques

1. Capacités d'accueil en M1 :

		Capacité d'accueil totale
Mention Analyse et Politique Economiques		8*
Parcours (M1)	Analyse et Politique Economiques	8

* Master co-accrédité. Cette capacité d'accueil concerne les étudiants inscrits en M1 à l'ENS-PSL.

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

Economie, MIASHS, Double cursus maths-économie, 1^{er} cycle ingénieur

3. Modalités de candidature :

Sur dossier

4. Attendus à l'entrée en M1 :

- Maîtriser le programme de mathématiques d'une licence MIASH, premier cycle ingénieur, licence d'économie à orientation quantitative ou d'un double cursus maths et économie. Cette maîtrise sera attestée par l'excellence et la régularité des résultats.
- Maîtriser le programme des matières techniques de l'économie (économétrie, Microéconomie et Macroéconomie) d'une licence MIASH, licence d'économie à orientation quantitative ou d'un double cursus maths et économie. Cette maîtrise sera attestée par l'excellence et la régularité des résultats.
- Montrer un goût prononcé pour la recherche en économie à dominante quantitative. Ce goût sera attesté par des stages et/ou l'ébauche d'idées et de thèmes de recherche dans la lettre de motivation.
- Maîtriser l'anglais à un niveau C1. Cette maîtrise devra être prouvée par exemple par une certification, par une scolarité en anglais ou par des notes d'un groupe d'anglais de ce niveau.

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

- CV
- Lettre de motivation
- Relevé de notes des années d'études suivies dans le supérieur
- Description des cours pertinents suivis : pour l'année en cours ou la dernière année de cours suivie, brève description du cours, nom du professeur, manuel utilisé ou "reading list" ; pour les années précédentes, brève description du cours
- Relevé de notes du baccalauréat
- Lettres de recommandation (au plus 3)
- Certificat de maîtrise de l'anglais (TOEFL, TOEIC, IELTS, Cambridge ESOL) [optionnel]

L'examen des candidatures est basé sur les critères suivants :

Excellence et régularité des résultats, en particulier dans les matières et techniques quantitatives, niveau d'anglais, motivation pour la recherche.

6. Composition de la commission de recrutement :

5 membres, tous enseignants ou enseignants-chercheurs à PSE, dont les 2 co-directeurs de la mention.

Procédure d'admission en M1 2023/24

<input type="checkbox"/> Procédure Trouver Mon Master (Portail et calendrier national)	<input checked="" type="checkbox"/> Procédure dérogatoire (Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire : 10 janvier – 8 mars 2023)
--------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Economie appliquée

1. Capacités d'accueil en M1 :

Capacité d'accueil totale

Mention Economie appliquée		5*
Parcours (M1)	Politiques publiques et développement	5

** Master co-accrédité. Cette capacité d'accueil concerne les étudiants inscrits en M1 à l'ENS-PSL. La convention du master prévoit que les étudiants inscrits en M1 qui ne sont pas issus de l'ENS - PSL ou du CPES de PSL soient inscrits à l'EHESS.*

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

Economie ; Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales.

3. Modalités de candidature :

Sur dossier

4. Attendus à l'entrée en M1 :

- Maîtriser le programme de mathématiques et les matières techniques de l'économie quantitative (économétrie, microéconomie) de la licence d'économie (ou équivalent). Cette maîtrise sera attestée par l'excellence et la régularité des résultats.
- Avoir développé un goût pour la recherche sur l'analyse quantitative des politiques publiques. Ce goût sera attesté par le projet personnel du candidat présenté dans sa lettre de motivation, et pourra en particulier s'appuyer sur ses expériences universitaires et extra-universitaires.
- Maîtriser l'anglais à un niveau C1. Ce niveau pourra être attesté par un certificat, ou étayé par les mobilités à l'étranger et les cours en anglais suivis par le candidat.

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

- CV
- Lettre de motivation
- Relevé de notes des années d'études suivies dans le supérieur
- Description des cours pertinents suivis : pour l'année en cours ou la dernière année de cours suivie, brève description du cours, nom du professeur, manuel utilisé ou "reading list" ; pour les années précédentes, brève description du cours
- Relevé de notes du baccalauréat
- Lettres de recommandation (au moins 2, au plus 4)
- Certificat de maîtrise de l'anglais (TOEFL, TOEIC, IELTS, Cambridge ESOL) [optionnel]

6. Composition de la commission de recrutement :

La commission de recrutement est constituée des six membres du comité pédagogique et des deux co-directeurs du programme.

Procédure d'admission en M1 2023/24

Procédure *Trouver Mon Master*
(Portail et calendrier national)

Procédure dérogatoire

(Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire :
10 janvier – 8 mars 2023)

1. Capacités d'accueil en M1 :

		Capacité d'accueil totale
Mention Humanités		55
Parcours 1 (M1)	Mondes anciens : langues, textes, images	5
Parcours 2 (M1)	Mondes anciens : archéologie, histoire	3
Parcours 3 (M1)	Littératures : théorie, histoire	10
Parcours 4 (M1)	Arts / théorie et pratique	12
Parcours 5 (M1)	Géographie et géopolitique	5
Parcours 6 (M1)	Histoire transnationale	20

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

Lettres modernes ou classiques, archéologie, histoire, histoire de l'art, cultures/histoires de l'antiquité, cinéma, musicologie, langues vivantes, arts du spectacle, sciences politiques, sociologie, anthropologie, selon les parcours concernés

3. Modalités de candidature : sur dossier ou dossier et entretien, selon les parcours

Parcours Mondes anciens (1 et 2) : dossier

Parcours Littératures : théorie, histoire : dossier

Parcours Arts : Théories et pratiques : dossier et entretien en deux parties (20 minutes avec le jury complet, 30 minutes avec les spécialistes de la discipline principale envisagée).

Parcours Géographie et Géopolitique : dossier

Parcours Histoire transnationale : dossier et entretien

4. Attendus à l'entrée en M1 :

Pour l'ensemble des 7 parcours de la mention : le Master Humanités, formation très sélective, est une initiation à la recherche de haut niveau selon les standards internationaux, qui requiert une grande motivation et des capacités de travail importantes. Prérequis :

- Avoir obtenu d'excellents résultats en Licence ou à un niveau équivalent
- Posséder une très bonne maîtrise de la langue française à l'écrit comme à l'oral, niveau langue première ou bilingue

Attendus spécifiques par parcours :

Mondes anciens (langues, textes, images & archéologie, histoire) :

- Maîtriser la connaissance d'au moins une des deux langues anciennes (latin et/ou grec)
- Justifier d'un niveau satisfaisant à la licence en langues anciennes
- Présenter un projet de recherche qui atteste d'une grande motivation avec un travail approfondi dans les sciences de l'Antiquité

Littératures : théorie, histoire

- Posséder une culture littéraire approfondie (littérature française, littératures étrangères) et de solides qualités de rédaction et d'expression orale en français
- Maîtriser les outils de l'analyse des textes littéraires (explication/commentaire de textes)
- Présenter un projet de recherche qui atteste une grande motivation, en adéquation avec les orientations scientifiques et pédagogiques du parcours

Parcours Arts : Théories/pratiques

- Maîtriser au moins une des disciplines artistiques sollicitées par le projet de mémoire
- Justifier d'un très bon niveau général (notes de licence ou de classe préparatoire)
- Présenter un projet de recherche pluridisciplinaire (plusieurs domaines artistiques ou un domaine dans sa relation avec d'autres disciplines)

Géographie et Géopolitique

- Avoir suivi un parcours de formation initiale dans les disciplines suivantes : Histoire, philosophie, langues, sciences politiques, sociologie, anthropologie. La formation en géographie peut y être associée mais non de façon exclusive, le recrutement du Master étant tourné vers des non-géographes se réorientant vers la géographie.
- Justifier d'un très bon niveau général

- Présenter un projet de recherche qui atteste une grande motivation, en adéquation avec les orientations scientifiques et pédagogiques du parcours
- Montrer une curiosité intellectuelle pour les sciences sociales, savoir mobiliser ses compétences critiques, intérêt pour les outils et méthodes de la recherche en géographie
- Disposer d'une forte capacité d'organisation, de lecture, de production d'écrits ; une capacité à discuter de façon critique textes et notions ; une appétence pour la recherche.
- Avoir une bonne maîtrise de l'anglais

Histoire transnationale

- Maîtriser les connaissances et compétences disciplinaires majeures dispensées dans la licence d'origine (histoire, histoire de l'art, licence d'humanités)
- Avoir une bonne maîtrise de l'anglais : lire et comprendre un contenu scientifique, être capable de communiquer à l'écrit et à l'oral de manière adéquate et rigoureuse
- Montrer une curiosité intellectuelle et savoir mobiliser ses compétences critiques
- S'impliquer et s'organiser dans ses études et fournir le travail nécessaire à sa réussite dans un temps imparti.

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

Pièces justificatives demandées :

- Diplômes et relevés de notes (baccalauréat et licence)
- Lettre de motivation précise et argumentée (en français)
- Projet de recherche personnel (1 à 2 pages) accompagné d'une bibliographie, (ainsi qu'une indication de faisabilité archivistique pour le Parcours Histoire transnationale)

6. Composition de la commission de recrutement :

Mondes anciens / 5 membres :

Le directeur des masters mondes anciens (également professeur à l'ENS), trois maîtres de conférences ENS et un professeur à l'ENS.

Littératures : théorie, histoire / 5 membres

Le directeur et le co-directeur du parcours (professeurs à l'ENS), le directeur des études et deux maîtres de conférences du Département Littératures et langage

Arts Théories/Pratiques / 7 membres

La directrice du département Arts, la directrice des études du département, la directrice du master (également enseignantes-chercheuses à l'ENS) accompagnés de tous les enseignants-chercheurs titulaires du département (7 membres)

Histoire transnationale / 6 membres

Les directeurs du master Histoire transnational (professeurs à l'ENS et à l'ENC), trois maîtres de conférences ENS et ENC, professeurs à l'ENS membres de l'équipe pédagogique

Géographie et Géopolitique / 4 membres

La directrice du Parcours Géographie et Géopolitique, deux membres du département Géographie et Territoires, la directrice du M2 Géopolitique de Paris-1.

Procédure d'admission en M1 2023/24

Procédure Trouver Mon Master
(Portail et calendrier national)

Procédure dérogatoire

(Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire :
10 janvier – 10 mars 2023)

1. Capacités d'accueil en M1 :

		Capacité d'accueil totale
Mention Philosophie		40*
Parcours 1 (M1)	Philosophie contemporaine	15
Parcours 2 (M1)	Philosophie de la connaissance, Histoire et Philosophie des sciences	8
Parcours 3 (M1)	Philosophie et religions	7
Parcours 4 (M1)	Histoire de la philosophie	10
Parcours 5 (EHESS) (M1)	Philosophie du langage et de l'esprit	-
Parcours 6 (EHESS) (M1)	Philosophie sociale et politique	-

* Master co-accrédité. Cette capacité d'accueil concerne les étudiants inscrits en M1 à l'ENS-PSL.

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

Licence de philosophie.

3. Modalités de candidature :

Sur dossier.

4. Attendus à l'entrée en M1 :

Attendu 1 : disposer d'une bonne formation en philosophie.

Attendu 2 : proposer un projet original et bien construit.

Attendu 3 : être prêt à se consacrer à la recherche en philosophie.

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1

- Curriculum vitae.
- Lettre de motivation.
- Résultats universitaires (L1, L2 + S5 en L3).
- Au moins une lettre de recommandation.
- Attestation officielle de maîtrise de la langue française si diplôme étranger. Niveau B2 minimum. La plupart des certificats (DELF, DALF, etc.) sont acceptés.

L'examen des candidatures est fondé sur les critères suivants :

- Résultats académiques (cf. attendu 1).
- Pertinence du projet académique de master au regard du ou des parcours de licence (cf. attendu 2).
- Capacités à élargir la discipline philosophique à d'autres disciplines.

6. Composition de la commission de recrutement :

La commission de recrutement est composée des membres du conseil scientifique du Master, soit les sept directeurs de parcours (Philosophie contemporaine ; Philosophie de la connaissance, Histoire et philosophie des sciences ; Philosophie et religions ; Histoire de la philosophie ; Philosophie du langage et de l'esprit ; Philosophie sociale et politique ; Préparation à l'agrégation externe de philosophie) et le directeur du Master, professeurs d'université à l'ENS, directeurs d'études à l'EPHE et à l'EHESS.

Procédure d'admission en M1 2023/24

Procédure Trouver Mon Master
(Portail et calendrier national)

Procédure dérogatoire
(Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire :
10 janvier – 10 mars 2023)

1. Capacités d'accueil en M1 :

		Capacité d'accueil totale
Mention Sciences sociales		20*
Parcours 1 (M1)	Pratique de l'interdisciplinarité en sciences sociales	10
Parcours 2 (M1)	Quantifier en sciences sociales	10

* Master co-accrédité. Cette capacité d'accueil concerne les étudiants inscrits en M1 à l'ENS-PSL.

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

- Sociologie
- Sciences sociales
- Histoire
- Science politique
- Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie
- MIASHS

3. Modalités de candidature :

Sur dossier

4. Attendus à l'entrée en M1

Parcours Pratique de l'interdisciplinarité en sciences sociales :

- Avoir un très bon niveau dans l'un des domaines suivants : sociologie, histoire, anthropologie, science politique ou une formation pluridisciplinaire en sciences sociales.
- Élaborer un projet de recherche cohérent, incluant une bibliographie, une question de recherche, et un terrain empirique déterminé en fonction du problème traité.
- Lire aisément des articles de sciences sociales en français et en anglais.
- Lire des données statistiques sous différentes formes, interpréter un tableau croisé, construire une base de données à partir de matériaux de première main.
- Maîtriser le français (Pour les non francophones niveau C1 exigé).

Parcours Quantifier en sciences sociales :

- Avoir un très bon niveau Licence (ou équivalent) dans au moins l'un des deux domaines suivants : sciences sociales (sociologie), statistiques.
- Formuler un projet de recherche, de formation et/ou de professionnalisation cohérent avec l'offre pédagogique du parcours.
- Maîtriser les mathématiques de base (exemple : proportionnalité).
- Rédiger en français un document de plusieurs pages structuré (sections ou chapitres), mobilisant des références bibliographiques.

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

Liste des pièces communes à la mention demandées dans le dossier pour postuler en M1 :

- CV détaillé (1 à 2 pages)
- Lettre de motivation (1 à 2 pages) indiquant le ou les domaines de recherche envisagés. Pour le parcours QESS, le projet de formation, le projet professionnel ou de recherche au sein du master doivent être présentés.
- Copie de l'ensemble des diplômes (baccalauréat, licence, ...) y compris les relevés de notes post bac et copie des résultats aux concours présentés

Pièces spécifiques au parcours Pratique de l'interdisciplinarité :

- Projet de mémoire de recherche, de 4 pages (10 000 signes) maximum, incluant une question de recherche, un terrain empirique déterminé en fonction du problème traité et des références bibliographiques.
- Accord préalable d'un encadrant, qui doit être titulaire d'un doctorat (ou équivalent) en sciences sociales et membre d'une unité de recherche dont l'EHESS ou PSL sont tutelles (voir détails [sur le site web](#)).

6. Composition de la commission de recrutement :

3 membres : une personne de la direction de mention, une personne de la direction de parcours, et un membre de l'équipe pédagogique du parcours concerné.

Procédure d'admission en M1 2023/24

Procédure Trouver Mon Master
(Portail et calendrier national)

Procédure dérogatoire
(Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire :
10 janvier – 10 mars 2023)

1. Capacités d'accueil en M1 :

		Capacité d'accueil totale
Mention Physique		30
Parcours (M1)	International Center for Fundamental Physics	15
Parcours (M1)	Ingénierie quantique	15

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

Licence de Physique OU Mathématiques OU Physique-Chimie ; Bachelor of Sciences reconnu par l'Etat

3. Modalités de candidature :

Sur dossier et entretien.

4. Attendus à l'entrée en M1 :

- Attendu 1 : Disposer d'une base très solide en physique, en mathématique ; pour le M1 ingénierie quantique, également en science de matériaux
- Attendu 2 : Présenter un excellent curriculum académique avec expérience de recherche
- Attendu 3 : Avoir une bonne connaissance de l'anglais (niveau C1 minimum)

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

Première phase d'admissibilité sur dossier, pièces demandées :

- CV
- lettre de motivation
- 2 ou 3 lettres de recommandation
- bulletins de notes S3-S4-S5-S6
- certificat de test d'anglais ou preuve d'une scolarité en anglais ou preuve d'une bonne connaissance de l'anglais (niveau C1 minimum)
- le cas échéant, description des stages effectués sur 2 ou 3 pages par stage

6. Composition de la commission de recrutement :

- Parcours ICFP : 3 membres - Directeur du Master ICFP, Directeur des études, Responsable du M1
- Parcours Ingénierie quantique : 4 membres - Directeur du parcours, 3 membres du comité de pilotage

Procédure d'admission en M1 2023/24

Procédure Trouver Mon Master
(Portail et calendrier national)

Procédure dérogatoire
(Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire :
10 janvier – 10 mars 2023)

1. Capacités d'accueil en M1 :

Capacité d'accueil totale

Mention Sciences cognitives		25*
Parcours (M1)	Sciences cognitives	25

* *Master co-accrédité. La présente capacité d'accueil concerne les étudiants inscrits en M1 à l'ENS-PSL.*

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

Psychologie OU Philosophie OU Sciences sociales OU Sciences du langage OU Informatique OU Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales OU Mathématiques OU Sciences de la vie.

3. Modalités de candidature :

Sur dossier et entretien.

4. Attendus à l'entrée en M1 :

- Avoir un bagage solide dans au moins une des disciplines des sciences cognitives.
- Avoir une forte capacité d'assimilation et de travail personnel pour se mettre à niveau rapidement dans les autres disciplines des sciences cognitives.
- Manifester un intérêt pour la recherche, attesté par des stages ou d'autres activités pertinentes.
- Posséder des qualités inhérentes au travail de recherche (attention au détail, rigueur, scepticisme, mais également curiosité, indépendance et esprit d'initiative)
- Communiquer avec aisance, en français et en anglais, par écrit aussi bien qu'à l'oral.

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

Pièces demandées (toutes les pièces peuvent être fournies soit en Français soit en Anglais) :

- Curriculum Vitae
- Copie des diplômes obtenus dans l'enseignement supérieur
- Copie des relevés de notes (S1 à S5/6)
- Lettre de motivation
- Au moins une lettre de recommandation d'encadrant de stage ou d'enseignant
- Copie d'un mémoire ou d'un devoir rédigé (ou bref document expliquant pourquoi le/la candidat(e) n'en a pas fait dans son cursus).
- Document exposant brièvement (max. 2 pages) : 1) ce que le candidat connaît des sciences cognitives, par son cursus, ses lectures, ses stages ou d'autres sources d'information ; 2) ce que le candidat attend d'une formation au Cogmaster ; 3) le cours qui l'intéresserait le plus de suivre au Cogmaster, et pourquoi ; 4) un sujet de stage de sciences cognitives qui l'intéresserait (et potentiellement avec qui).

L'examen des candidatures est basé sur les critères suivants :

- Excellence et pertinence du parcours universitaire
- Qualité de la lettre de motivation et du document spécifique sur les sciences cognitives.
- Soutien des prescripteurs
- Pertinence du projet scientifique et professionnel

6. Composition de la commission de recrutement :

M1 : responsables des 6 filières d'admission (9 personnes), et direction du master (2 personnes).

Procédure d'admission en M1 2023/24

<input type="checkbox"/> Procédure Trouver Mon Master (Portail et calendrier national)	<input checked="" type="checkbox"/> Procédure dérogatoire (Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire : 10 janvier – 10 mars 2023)
--------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Sciences de la terre et des planètes, environnement

1. Capacités d'accueil en M1 :

Capacité d'accueil totale

Mention Sciences de la terre et des planètes, environnement		20
Parcours M1	Géosciences	20

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

Sciences de la Vie et de la Terre – Sciences de la Vie – Sciences de la Terre – Mécanique – Physique – Chimie – Physique, Chimie – Mathématiques – Informatique

3. Modalités de candidature :

Sur dossier et entretien.

4. Attendus à l'entrée en M1 :

- Attendu 1 : Excellent niveau dans toutes les disciplines scientifiques afférentes aux sciences de la planète.
- Attendu 2 : Excellent niveau en mathématiques, physique et chimie.
- Attendu 3 : Expériences de recherche ou stages.
- Attendu 4 : Bon niveau d'anglais attendu (B2 minimum)

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

- Pièces demandées pour l'admissibilité :

CV, Lettre de motivation, 2 lettres de recommandation, bulletins de notes de Licence, relevé de notes du Baccalauréat

- Entretien pour les candidats admissibles (oral en français)

6. Composition de la commission de recrutement :

Au moins 3 membres du corps enseignant dont au moins 1 membre du comité de pilotage.

Procédure d'admission en M1 2023/24

Procédure Trouver Mon Master
(Portail et calendrier national)

Procédure dérogatoire

(Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire :
10 janvier – 10 mars 2023)

1. Capacités d'accueil en M1 :

Capacité d'accueil totale

Mention Sciences du vivant (SDV)		95
Parcours 1 (M1)	Interdisciplinary Master in Life Science (IMaLiS) (ENS - PSL)	30 M1 et 10 M-Sc
Parcours 2 (M1)	Physiopathologie Intégrative (PPI) (EPHE - PSL)	35
Parcours 3 (M1)	Biodiversité et Environnement (B&E) (EPHE - PSL)	20

Note : les parcours PPI & B & E sont opérés par l'EPHE – PSL.

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

Parcours 1

Licences en Biologie OU Sciences de la vie
Autres licences scientifiques (et formations équivalentes) incluant 60 ECTS en biologie.

Parcours 2

Licence en Sciences de la vie OU Sciences pour la santé OU Sciences et technologies
Autres licences scientifiques (et formations équivalentes) incluant 30 ECTS en biologie.

Parcours 3

Licence en Sciences de la vie OU Sciences de la vie et de la terre OU Sciences et technologies
Autres licences scientifiques (et formations équivalentes) incluant 30 ECTS en biologie ou écologie.

3. Modalités de candidature :

Parcours 1 : sur dossier et entretien

Parcours 2 et 3 : sur dossier

4. Attendus à l'entrée en M1 :

Parcours 1

- Avoir une solide formation en sciences en général, et en biologie en particulier
- Avoir acquis des expériences de recherche (stages en laboratoire, projets de recherche)
- Maîtriser l'anglais écrit et oral

Parcours 2

- Avoir une solide formation en sciences en général, et en biologie en particulier
- Avoir une expérience de recherche (stages en laboratoire, projets de recherche) et capacité à exposer les travaux réalisés
- Avoir une appétence pour les aspects interdisciplinaires
- Avoir une maîtrise de la langue française de niveau B2 pour les candidats étrangers. Sans attestation, un test devra être passé à la rentrée et l'apprentissage du FLE sera obligatoire en dessous d'un niveau B2.

Parcours 3

- Avoir une solide formation en sciences en général, et en biologie en particulier
- Avoir une expérience de recherche (stages dans des structures publiques ou privées en lien avec les sciences de la vie et de la terre)
- Avoir une maîtrise de la langue française de niveau B2 pour les candidats étrangers. Sans attestation, un test devra être passé à la rentrée et l'apprentissage du FLE sera obligatoire en dessous d'un niveau B2.

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

Parcours 1 :

Pièces demandées :

CV, lettre de motivation, deux lettres de recommandation, relevés de notes pour l'ensemble des semestres acquis, expériences de recherche.

Audition portant sur le projet de formation, compétences et expériences.

Epreuves orales en biologie, ainsi que dans une autre discipline pour les Programmes attribuant des bourses.

L'examen des candidatures est basé sur les critères suivants :

- Acquis en biologie
- Projet de formation et son adéquation avec l'offre de cours du master
- Appétence pour la recherche, expériences et capacité à exposer les travaux réalisés
- Maîtrise de l'anglais écrit et oral
- Pour les projets interdisciplinaires, acquis dans les disciplines en lien avec le projet



Parcours 2 et 3 :

Pièces demandées :

- Lettre de motivation, précisant notamment le projet professionnel à l'issue du master
- Curriculum Vitae détaillé
- Copie des relevés de notes complets de licence
- Lettre de recommandation : 1 référent académique (obligatoire), 1 référent professionnel (expériences de recherche ; recommandé).

6. Composition de la commission de recrutement :

Parcours 1

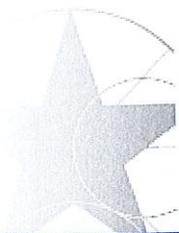
De 4 à 10 enseignants/chercheurs du département de biologie de l'ENS, en fonction de la session de recrutement et du nombre de candidatures à traiter.

Parcours 2 et Parcours 3

De 12 à 17 enseignants chercheurs de la section Sciences de la Vie et de la Terre de l'EPHE.

Procédure d'admission en M1 2023/24

<input checked="" type="checkbox"/> Procédure <i>Trouver Mon Master</i> (Portail et calendrier national) Pour les parcours <i>Physiopathologie Intégrative</i> (EPHE - PSL) et <i>Biodiversité et Environnement</i> (EPHE - PSL)	<input checked="" type="checkbox"/> Procédure dérogatoire (Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire : 10 janvier – 10 mars 2023) Pour le parcours <i>Interdisciplinary Master in Life Science</i> (IMaLiS) (ENS - PSL)
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Diplômes nationaux de Master opérés par l'EPHE – PSL

Civilisations, cultures et sociétés

1. Capacités d'accueil en M1 :

		Capacité d'accueil totale
Mention Civilisations, cultures et sociétés		36
Parcours 1 (M1)	Antiquité méditerranéenne et proche-orientale : langues, histoire, religions	10
Parcours 2 (M1)	Études médiévales : textes, cultures et religions	5
Parcours 3 (M1)	Histoire et culture des Juifs et du judaïsme : sources et patrimoine	3
Parcours 4 (M1)	Islamologie et mondes musulmans	3
Parcours 5 (M1)	Europe moderne et contemporaine : religions, cultures, politiques	5
Parcours 6 (M1)	Géohistoire et géopolitique : espaces, cultures, pouvoirs	5
Parcours 7 (M1)	Linguistique historique et typologie des langues	5

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

- Licence en Humanités, Histoire, Histoire de l'art et archéologie, Philosophie, Lettres, Sciences du langage, Théologie, Droit, Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie, Science politique, Musicologie, Lettres, littératures et civilisations étrangères et régionales, Lettres, langues.
- Diplômes de premier cycle sanctionnant l'acquisition de compétences comparables à celles des diplômés des formations mentionnées ci-dessus (exemple : diplôme de 1^{er} cycle de l'Ecole du Louvre).

3. Modalités de candidature :

Sur dossier

4. Attendus à l'entrée en M1 :

- Démontrer l'acquisition de connaissances et compétences universitaires et/ou personnelles d'un niveau suffisant dans le domaine choisi ainsi que des capacités rédactionnelles et de synthèse
- Présenter un projet de recherche en adéquation avec sa formation et ses compétences validé par le tuteur appartenant à la formation
- Maîtriser la/les langue(s) impliquée(s) par le projet de recherche. Pour les candidats étrangers, sans attestation de maîtrise de la langue française (niveau B2), un test devrait être passé à la rentrée et l'apprentissage du FLE sera obligatoire en dessous d'un niveau B2.

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

- Lettre de motivation
- Projet de recherche avec accord signé du futur tuteur qui dirigera la recherche et qui doit appartenir à la formation
- Curriculum Vitae
- Copies des diplômes de l'enseignement supérieur ; traductions en français pour les diplômés étrangers ou à défaut en anglais
- Copies des relevés de notes de l'enseignement supérieur (L1, L2, S5 de la L3 obligatoires) ; traductions en français pour les diplômés étrangers ou à défaut en anglais
- Lettre de recommandation (facultative).

6. Composition de la commission de recrutement :

10 membres, 9 Directeurs d'études, un MCF HDR, dont 8 responsables de parcours

Procédure d'admission en M1 2023/24

Procédure Trouver Mon Master
(Portail et calendrier national)

Procédure dérogatoire

(Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire :
10 janvier – 10 mars 2023)

1. Capacités d'accueil en M1 :

		Capacité d'accueil totale
Mention Etudes asiatiques		15*
Parcours (M1)	Histoire, philologie et religion	15
Parcours (M1)	Histoire et sciences sociales : terrains, textes et images	0

* Master co-accrédité. Cette capacité d'accueil concerne les étudiants inscrits en M1 à l'EPHE – PSL.

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

- Licence en Humanités, Histoire, Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie, Histoire de l'art et archéologie, LLCER.
- Les diplômes de premier cycle sanctionnant l'acquisition de compétences comparables à celles des diplômés des formations mentionnées ci-dessus seront également considérés avec attention (exemple : diplôme de 1^{er} cycle de l'Ecole du Louvre)

3. Modalités de candidature :

Sur dossier

4. Attendus à l'entrée en M1 :

- Démontrer l'acquisition de connaissances et compétences universitaires et/ou personnelles sur au moins une région d'Asie
- Construire et proposer un projet de recherche cohérent en adéquation avec sa formation et ses compétences
- Maîtriser une ou plusieurs langues asiatiques, sauf avis contraire du tuteur considérant que l'étudiant pourra acquérir les compétences linguistiques nécessaires durant ses études de master.
- Maîtriser l'expression écrite en français. Pour les candidats étrangers, sans attestation de maîtrise de la langue française (niveau B2), un test devrait être passé à la rentrée et l'apprentissage du FLE sera obligatoire en dessous d'un niveau B2.

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

- Lettre de motivation
- Projet de recherche avec accord signé du futur tuteur qui dirigera la recherche et qui doit appartenir à la formation
- Curriculum Vitae
- Copies des diplômes de l'enseignement supérieur ; traductions en français pour les diplômés étrangers ou à défaut en anglais
- Copies des relevés de notes de l'enseignement supérieur (L1, L2, S5 de la L3 obligatoires) ; traductions en français pour les diplômés étrangers ou à défaut en anglais

6. Composition de la commission de recrutement :

12 membres dont 7 directeurs d'études EPHE, 1 maître de conférences EPHE, 2 maîtres de conférences EFEO, 1 chargé de recherche CNRS-EHESS, 1 ATER EHESS chargé du tronc commun

Procédure d'admission en M1 2023/24

Procédure Trouver Mon Master
(Portail et calendrier national)

Procédure dérogatoire

(Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire :
10 janvier – 10 mars 2023)

Histoire de l'art et archéologie

1. Capacités d'accueil en M1 :

		Capacité d'accueil totale
Mention Histoire de l'art et archéologie		40
Parcours 1 (M1)	Histoire de l'art et archéologie	30
Parcours 2 (M1)	Archéologie et histoire de l'art (parcours international)	10

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

- Licence : Histoire de l'art et archéologie / Histoire / Lettres / Philosophie / Humanités / Musicologie / Sciences humaines / Sciences sociales / Sciences politiques / Droit
- Les diplômes de premier cycle sanctionnant l'acquisition de compétences comparables à celles des diplômés des formations mentionnées ci-dessus seront également considérés avec attention (exemple : diplôme de 1^{er} cycle de l'Ecole du Louvre ou classe préparatoire littéraire)

3. Modalités de candidature :

Sur dossier

4. Attendus à l'entrée en M1 :

- Maîtriser l'expression écrite en français. Pour les candidats étrangers, sans attestation de maîtrise de la langue française (niveau B2), un test devra être passé à la rentrée et l'apprentissage du FLE sera obligatoire en dessous d'un niveau B2.
- Avoir une excellente culture générale
- Démontrer l'acquisition de connaissances et compétences universitaires et/ou personnelles en histoire de l'art et archéologie
- Présenter un projet de recherche en adéquation avec sa formation et compétences

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

- Lettre de motivation
- Projet de recherche avec accord signé du futur tuteur qui dirigera la recherche et qui doit appartenir à la formation
- Curriculum Vitae
- Copies des diplômes de l'enseignement supérieur ; traductions en français pour les diplômés étrangers ou à défaut en anglais
- Copies des relevés de notes de l'enseignement supérieur (L1, L2, S5 de la L3 obligatoires) ; traductions en français pour les diplômés étrangers avec relevés de notes

6. Composition de la commission de recrutement :

6 membres : 5 directeurs d'études et 1 maître de conférences

Procédure d'admission en M1 2023/24

<input checked="" type="checkbox"/> Procédure Trouver Mon Master (Portail et calendrier national)	<input type="checkbox"/> Procédure dérogatoire (Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire : 10 janvier – 10 mars 2023)
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Sciences des religions et sociétés

1. Capacités d'accueil en M1 :

		Capacité d'accueil totale
Mention Sciences des religions et sociétés		30*
Parcours 1 (M1)	Sciences sociales des religions	12
Parcours 2 (M1)	Religion et laïcité dans la vie professionnelle et associative	12
Parcours 3 (M1)	Histoire et historiographie des mondes juifs	3
Parcours 4 (M1)	L'islam dans ses contextes historiques et contemporains	3

* Master co-accrédité. Cette capacité d'accueil concerne les étudiants inscrits en M1 à l'EPHE – PSL.

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

- Licence en Humanités, Histoire, Lettres, Science politique, Sociologie, Sciences sociales, Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie, Philosophie
- Les diplômes de premier cycle sanctionnant l'acquisition de compétences comparables à celles des diplômés des formations mentionnées ci-dessus seront également considérés avec attention (exemple : diplôme de 1^{er} cycle de l'Ecole du Louvre, Bachelor de Sciences Po).

3. Modalités de candidature :

Sur dossier

4. Attendus à l'entrée en M1 :

- Démontrer l'acquisition de connaissances et compétences universitaires et/ou personnelles dans le domaine des Sciences des religions ainsi que des capacités rédactionnelles et de synthèse
- Avoir une appétence pour la pluridisciplinarité et de la curiosité intellectuelle.
- Présenter un projet de recherche en adéquation avec sa formation et ses compétences
- Maîtriser l'expression écrite en français. Pour les candidats étrangers, sans attestation de maîtrise de la langue française (niveau B2), un test devrait être passé à la rentrée et l'apprentissage du FLE sera obligatoire en dessous d'un niveau B2.
- Savoir-être : être autonome et pouvoir s'investir fortement dans un travail personnel (travail bibliographique et lectures scientifiques)

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

- Lettre de motivation
- Projet de recherche avec accord signé du futur tuteur qui dirigera la recherche et qui doit appartenir à la formation
- Curriculum Vitae
- Copies des diplômes de l'enseignement supérieur ; traductions en français pour les diplômés étrangers ou à défaut en anglais
- Copies des relevés de notes de l'enseignement supérieur (L1, L2, S5 de la L3 obligatoires) ; traductions en français pour les diplômés étrangers ou à défaut en anglais.
- Lettre de recommandation (facultative).

6. Composition de la commission de recrutement :

13 membres - 9 Directeurs d'études, 3 chargés de recherche et 1 chargée de recherche et formation

Procédure d'admission en M1 2023/24

Procédure Trouver Mon Master
(Portail et calendrier national)

Procédure dérogatoire

(Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire :
10 janvier – 10 mars 2023)

Sciences de l'univers et technologies spatiales

1. Capacités d'accueil en M1 :

		Capacité d'accueil totale
Mention Sciences de l'univers et technologies spatiales		20
Parcours 1 (M1)	Sciences de l'univers et technologies spatiales	20

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

Licence (physique, mathématiques, mécanique, sciences physiques etc.) ou diplôme d'écoles d'ingénieurs en France ou à l'étranger (pour les étudiants souhaitant se spécialiser en astrophysique).

3. Modalités de candidature :

Sur dossier et entretien pour les candidats admissibles.

4. Attendus à l'entrée en M1 :

- Formation initiale, niveau Licence scientifique ou équivalent, avec de très bons résultats.
- Être titulaire ou en préparation d'une licence scientifique apportant une formation au moins au niveau L2 dans les disciplines physiques suivantes : mécanique du point, électromagnétisme, optique géométrique et physique, thermodynamique classique et statistique, physique quantique.
- Pratique de l'informatique : maîtrise d'un système d'exploitation et connaissances de base d'un langage de programmation scientifique.
- Anglais : niveau B2 exigé
- La candidature doit être accompagnée d'un projet de formation par la recherche astrophysique ou l'ingénierie des projets astrophysiques.

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

Pièces demandées dans le dossier de candidature :

- une pièce d'identité
- tous les relevés de notes du niveau bac+1 / 2 / 3
- un CV
- une lettre de motivation incluant le projet de formation
- la liste des coordonnées des personnes sollicitées pour des lettres de recommandation

Le jury examine les candidatures sur la base de trois principaux critères :

- Adéquation de la candidature aux objectifs de la formation
- Adéquation de la candidature aux prérequis académiques attendus
- Projet de formation : force et cohérence du projet exprimée par la candidature

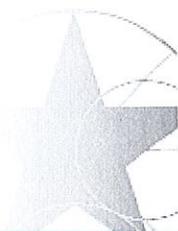
6. Composition de la commission de recrutement :

3 membres. Le jury est composé de deux co-responsables de l'année M1 du Master SUTS et d'un représentant du programme gradué et/ou un représentant de la Filière Master.

Procédure d'admission en M1 2023/24

Procédure Trouver Mon Master
(Portail et calendrier national)

Procédure dérogatoire
(Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire :
10 janvier – 10 mars 2023)



Diplômes nationaux de Master opérés par Dauphine – PSL

Informatique

1. Capacités d'accueil en M1 :

		Capacité d'accueil totale
Mention Informatique		150
Parcours de M1 n°1 (Dauphine - PSL)	Informatique, Décision, Données (I2D)	40
Parcours de M1 n°2 (Dauphine - PSL)	MIAGE - Méthodes Informatiques Appliquées pour la Gestion des Entreprises	60
Parcours de M1 n°3 (Dauphine - PSL)	MIAGE Méthodes Informatiques Appliquées pour la Gestion des Entreprises - apprentissage	30
Parcours de M1 n°4 (ENS /Dauphine - PSL)	Informatique fondamentale	20

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

- Parcours M1 - I2D : Licence informatique, Licence mathématiques, Licence économie et gestion, école d'ingénieurs ou de commerce.
- Parcours M1 - MIAGE : Licence informatique. A défaut, les candidats titulaires d'une Licence mathématiques, Licence économie et gestion, devront avoir suivi des cours d'informatique, notamment en algorithmique, programmation et bases de données.
- Parcours M1 - MIAGE FA : Licence informatique. A défaut, les candidats titulaires d'une Licence mathématiques, Licence économie et gestion, devront avoir suivi des cours d'informatique, notamment en algorithmique, programmation et bases de données.
- Parcours M1 – Informatique fondamentale ENS : validation de la première année de la formation prédoctorale en Informatique de l'Ecole normale supérieure – PSL.

3. Modalités de candidature :

- Parcours 1 & 2 (I2D et MIAGE en FI) : sur dossier
- Parcours 3 (MIAGE en FA) : sur dossier + entretien pour les candidats admissibles. L'admission est définitive après la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise.
- Parcours 4 (Informatique fondamentale) : pas de dossier requis. L'admission en 1ère année de master, parcours Informatique fondamentale, est soumise à la validation de la première année de la formation prédoctorale en Mathématiques de l'Ecole normale supérieure – PSL.

4. Attendus à l'entrée en M1 :

		Attendu 1	Attendu 2	Attendu 3
Parcours de M1 n°1	I2D	Présenter un dossier de candidature attestant d'un très bon niveau en informatique et en mathématiques	Avoir développé des compétences académiques notamment en programmation, bases de données et analyse de données.	Être intéressé par la recherche scientifique, savoir faire preuve de rigueur et d'aptitudes au travail en équipe. Être en mesure de suivre des cours en anglais.
Parcours de M1 n°2	MIAGE	Présenter un dossier de candidature attestant d'un très bon niveau en informatique et en mathématiques	Avoir développé des compétences académiques notamment en programmation, bases de données et analyse de données.	Savoir faire preuve de rigueur et d'aptitudes au travail en équipe.
Parcours de M1 n°3	MIAGE apprentissage	Présenter un dossier de candidature attestant d'un très bon niveau en informatique et en mathématiques	Avoir développé des compétences académiques notamment en programmation, bases de données et analyse de données.	Savoir faire preuve de rigueur et d'aptitudes au travail en équipe. Être intéressé par l'apprentissage et le travail en entreprise.
Parcours de M1 n°4	Informatique fondamentale	Avoir satisfait aux exigences de la première année de la formation prédoctorale en Informatique de l'ENS - PSL	Exprimer une motivation claire et cohérente pour ce parcours	

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

Qualité du dossier, niveau académique et motivation.

Documents demandés : relevés de note du Baccalauréat Général, relevés de note de Licence (L1, L2, L3), lettre de motivation, lettres de recommandation et CV.

Pour les candidats non-dauphinois au Master 1 I2D, provenant d'un pays non anglophone, produire un certificat de langue en anglais ou tout document attestant d'un niveau B2.

6. Composition de la commission de recrutement :

Parcours 1 à 3 : Au moins 3 enseignants-chercheurs incluant 1 professeur enseignant dans la formation (président), 1 enseignant-chercheur de la formation, 1 enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue.

Procédure d'admission en M1 2023/24

<input checked="" type="checkbox"/> Procédure <i>Trouver Mon Master</i> <i>(Portail et calendrier national)</i> Pour les parcours 1 à 3. <i>(Le parcours 4 est un parcours sécurisé).</i>	<input type="checkbox"/> Procédure dérogatoire <i>(Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire : 10 janvier – 10 mars 2023)</i>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mathématiques et applications

1. Capacités d'accueil en M1 :

		Capacité d'accueil totale
Mention Mathématiques et applications		136
Parcours de M1 n°1 (Dauphine – PSL)	Mathématiques appliquées	116
Parcours de M1 n° 2 (ENS – PSL)	Mathématiques fondamentales	20

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

- **Parcours 1** : licence de Mathématiques OU licence en Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales.
- **Parcours 2** : validation de la première année de la formation prédoctorale en Mathématiques de l'Ecole normale supérieure – PSL.

3. Modalités de candidature :

- **Parcours 1** : sur dossier
- **Parcours 2** : pas de dossier requis. L'admission en 1^{ère} année de master, parcours Mathématiques fondamentales, est soumise à la validation de la première année de la formation prédoctorale en Mathématiques de l'Ecole normale supérieure – PSL.

4. Attendus à l'entrée en M1 :

		Attendu 1	Attendu 2	Attendu 3
Parcours de M1 n°1	Majeure Mathématiques approfondies	Maîtriser certains savoirs : Mesure et intégration de Lebesgue, applications aux probabilités, Calcul différentiel Analyse fonctionnelle (analyse hilbertienne, séries de Fourier, espaces L_p)	Compétences académiques : très bon niveau académique	Cohérence du projet professionnel
Parcours de M1 n°1	Autres majeures	Maîtriser certains savoirs : Mesure et intégration de Lebesgue, applications aux probabilités Calcul différentiel Statistiques (familles exponentielles, maximum de vraisemblance, théorie de l'information, tests statistiques classiques)	Compétences académiques : bon niveau académique	Cohérence du projet professionnel
Parcours N°2	Mathématiques fondamentales	Avoir satisfait aux exigences de la première année de la formation prédoctorale en Mathématiques de l'ENS - PSL	Exprimer une motivation claire et cohérente pour ce parcours	

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

- **Parcours 1** : Qualité du dossier, niveau académique (dont prérequis précisés ci-dessus) et motivation. Documents demandés : relevés de note du Baccalauréat Général, relevés de note de Licence (L1, L2, L3 pour les notes disponibles) et/ou résultats aux concours, lettre de motivation, lettres de recommandation et CV.
- **Parcours 2** : pas de dossier (voir supra).

6. Composition de la commission de recrutement :

- **Parcours 1** : Au moins 3 enseignants-chercheurs incluant 1 professeur enseignant dans la formation (président), 1 enseignant-chercheur de la formation, 1 enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue
- **Parcours 2** : 2 membres - Directeur des études du Département de mathématiques et applications de l'ENS (DMA) ainsi que le Directeur des études adjoint.

Procédure d'admission en M1 2023/24

<input checked="" type="checkbox"/> Procédure Trouver Mon Master (Portail et calendrier national) Pour le parcours 1. (Le parcours 2 est un parcours sécurisé).	<input type="checkbox"/> Procédure dérogatoire (Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire : 10 janvier – 10 mars 2023)
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Comptabilité, Contrôle, Audit

1. Capacités d'accueil en M1 :

Capacité d'accueil totale

Mention Comptabilité, contrôle, audit		65
Parcours de M1 en formation initiale classique	Comptabilité, contrôle, Audit	40
Parcours de M1 en formation en alternance	Comptabilité, contrôle, Audit	25

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

Licence (180 ECTS) en Gestion ou diplôme équivalent.

3. Modalités de candidature :

Sur dossier comprenant une note de réflexion et entretien

4. Attendus à l'entrée en M1 :

		Attendu 1	Attendu 2	Attendu 3	Attendu 4	Attendu 5	Attendu 6
Parcours de M1 en formation initiale classique	Comptabilité, contrôle, Audit 1ère année	Avoir obtenu de bons résultats académiques sur les semestres 1 à 5	Connaître les fondamentaux de comptabilité financière	Maîtriser l'anglais niveau B2	Présenter un projet professionnel cohérent	Connaître l'environnement institutionnel en CCA	Avoir une expérience professionnelle récente (stage, alternance, emploi étudiant etc.)
Parcours de M1 en formation en alternance	Comptabilité, contrôle, Audit 1ère année	Avoir obtenu de bons résultats académiques sur les semestres 1 à 5	Connaître les fondamentaux de comptabilité financière	Maîtriser l'anglais niveau B2	Présenter un projet professionnel cohérent	Connaître l'environnement institutionnel en CCA	Avoir une expérience professionnelle récente (stage, alternance, emploi étudiant etc.)

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

CV + Lettre de motivation + Relevé de notes du Bac ou équivalent + relevé de notes L1 + L2 + L3 ou équivalent + Fiche de renseignements dûment renseignée + Travail écrit.

6. Composition de la commission de recrutement :

1 Président (enseignant) et 2 membres minimum (enseignants autres que le Président)

Procédure d'admission en M1 2023/24

<input checked="" type="checkbox"/> Procédure Trouver Mon Master <i>(Portail et calendrier national)</i>	<input type="checkbox"/> Procédure dérogatoire <i>(Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire : 10 janvier – 10 mars 2023)</i>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1. Capacités d'accueil en M1 :

		Capacité d'accueil totale
Mention Droit		115
Parcours de M1 (formation initiale classique)	Droit - Droit des affaires et fiscalité	60
Parcours de M1 (formation initiale classique)	Droit - Patrimoine	20
Parcours de M1 (formation initiale classique)	Droit - Droit public -Gouvernance publique et Régulation économique	15
Parcours de M1 (formation en alternance)	Droit - Droit public -Gouvernance publique et Régulation économique	20

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

Licence (180 ECTS) en Droit, ou une double licence droit/gestion ou Droit/économie

3. Modalités de candidature :

- Parcours Affaires et fiscalité : Admission sur dossier et entretien pour les étudiants extérieurs ; Admission sur dossier pour les étudiants titulaires d'une licence Droit et Gestion de Dauphine – PSL.
- Parcours Patrimoine : Admission sur dossier et entretien
- Parcours Droit public- Gouvernance Publique et Régulation économique (Formation initiale et apprentissage) : Admission sur dossier et entretien

4. Attendus à l'entrée en M1 :

		Attendu 1	Attendu 2	Attendu 3	Attendu 4
Parcours de M1 en formation initiale classique	Droit 1ère année	Avoir des compétences en droit et comptabilité et solides compétences en anglais afin de suivre des enseignements techniques juridiques dans cette langue	Cohérence du projet professionnel	Expérience professionnelle/ Expérience Internationale	Savoir être en groupe
	Droit des affaires et fiscalité				
Parcours de M1 en formation initiale classique	Droit 1ère année	Avoir des compétences en droit et compétences en anglais afin de suivre des enseignements techniques juridiques dans cette langue	Cohérence du projet professionnel	Expérience professionnelle	Savoir être en groupe
	Patrimoine				
Parcours de M1 en formation initiale classique	Droit 1ère année	Avoir des compétences en droit et compétences en anglais afin de suivre des enseignements techniques juridiques dans cette langue	Cohérence du projet professionnel	Expérience professionnelle	Savoir être en groupe
	Droit public - Gouvernance publique et Régulation économique				
Parcours de M1 en formation en alternance	Droit 1ère année	Avoir des compétences en droit et compétences en anglais afin de suivre des enseignements techniques juridiques dans cette langue	Cohérence du projet d'apprentissage	Expérience professionnelle	Savoir être en groupe

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

CV + Lettre de motivation indiquant les motifs pour rejoindre le M1 choisi à l'Université Paris-Dauphine - PSL + Relevé de notes du Bac ou équivalent + relevé de notes L1 + L2 + L3 ou équivalent + Autres diplômes

6. Composition de la commission de recrutement :

1 Président (enseignant) et 2 membres minimum (enseignants autres que le Président)

Procédure d'admission en M1 2023/24

<input checked="" type="checkbox"/> Procédure Trouver Mon Master (Portail et calendrier national)	<input type="checkbox"/> Procédure dérogatoire (Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire : 10 janvier – 10 mars 2023)
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Economie et gestion de la santé

1. Capacités d'accueil en M1 :

		Capacité d'accueil totale
Mention Economie et gestion de la santé		25
Parcours de M1 (formation initiale classique)	Economie et Gestion de la Santé	25

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

Licence (180 ECTS) en Economie, Gestion, Economie et Gestion, Sciences sociales ou Mathématiques

3. Modalités de candidature :

Dossier

4. Attendus à l'entrée en M1 :

	Attendu 1	Attendu 2	Attendu 3	Attendu 4	Attendu 5	
Parcours de M1 en formation initiale classique	Economie et Gestion de la Santé 1ère année	Présenter un dossier de candidature attestant au moins d'un bon niveau académique général	Maitriser les connaissances de base en analyse économique, statistique et comptable.	Présenter un projet professionnel cohérent avec la formation visée	Être autonome, s'impliquer dans son travail, savoir travailler en groupe et mener des projets	Être intéressé par les problématiques du secteur de la santé (dont secteur sanitaire, médico-social...)

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

CV + Lettre de motivation + Relevé de notes du Bac ou équivalent + relevés de notes L1 + L2 + L3 ou équivalent + Travail écrit (rédaction d'un article dont le thème est inscrit dans le champ de l'économie de la santé - environ 1200 mots)

L'examen des candidatures est basé sur les critères suivants :

- Qualité du dossier académique
- Motivation du projet de formation par la lettre de motivation, le travail écrit et les expériences dans le secteur de la santé ou de l'économie sociale et solidaire (stages, engagements associatifs, emplois...)

6. Composition de la commission de recrutement :

1 Président (enseignant) et 2 membres minimum (enseignants autres que le Président)

Directrice de la mention (et responsable du parcours de M2 Economie et Gestion des organisations sanitaires et médico-sociales (M2 EGOSMS 215), le responsable du M1 Economie et Gestion de la santé, le responsable du parcours

Evaluation médico-économique et accès au marché (M2 EMAM 290) + 1 autre enseignant.

Procédure d'admission en M1 2023/24

Procédure Trouver Mon Master
(Portail et calendrier national)

Procédure dérogatoire

(Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire : 10 janvier – 10 mars 2023)

Management de l'innovation

1. Capacités d'accueil en M1 :

Mention Management de l'innovation		Capacité d'accueil totale
Parcours de M1 en formation initiale classique	Management de l'innovation	16

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

Licence (180 ECTS) ou niveau équivalent, Gestion, Economie, Informatique, Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales, Mathématiques, Physique, Chimie, Sciences de la Vie et de la Terre, Sciences et Technologies, Sciences pour la Santé, Sciences pour l'ingénieur.

3. Modalités de candidature :

Sur dossier et entretien pour les candidats admissibles

4. Attendus à l'entrée en M1 :

		Attendu 1	Attendu 2	Attendu 3	Attendu 4
Parcours de M1 en formation initiale classique	Management de l'innovation 1ère année	Avoir l'esprit d'entreprendre : montrer des initiatives, engagements et expériences variées, avoir des projets.	Avoir le sens de l'équipe, du collectif, de la solidarité	Avoir une bonne capacité à la formalisation, au raisonnement abstrait, donc de bons résultats dans les matières mathématiques, statistiques, modélisation formelle.	Exposer clairement ses motivations, ce qui a amené à candidater, s'être déjà bien renseigné sur le master.

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

CV + Lettre de motivation de 2 pleines pages + Relevé de notes du Bac ou équivalent + relevés de notes L1 + L2 + L3 ou équivalent + Travail écrit

6. Composition de la commission de recrutement :

1 Président (enseignant) et 2 membres minimum (enseignants autres que le Président)

Procédure d'admission en M1 2023/24

<input checked="" type="checkbox"/> Procédure Trouver Mon Master (Portail et calendrier national)	<input type="checkbox"/> Procédure dérogatoire (Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire : 10 janvier – 10 mars 2023)
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Politiques publiques

1. Capacités d'accueil en M1 :

		Capacité d'accueil totale
Mention Politiques publiques		90
Parcours de M1 en formation initiale classique	Politiques publiques	90

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

Licence (180 ECTS) en sciences sociales, en sociologie, en science politique, en géographie et aménagement, en économie

3. Modalités de candidature :

Sur dossier

4. Attendus à l'entrée en M1 :

		Attendu 1	Attendu 2	Attendu 3
Parcours de M1 en formation initiale classique	Politiques publiques 1^{ère} année	Maitrise des savoirs académiques en sciences sociales (sociologie, science politique). Les grands auteurs et l'histoire de la sociologie (Durkheim, Weber, Marx), les concepts fondamentaux de la science politique (politisation, Etat, Nation et nationalisme, citoyenneté).	Maitrise des méthodes qualitatives et quantitatives en sciences sociales (sociologie, science politique).	Adéquation du projet professionnel à la formation et aux parcours de M2 offerts dans la mention.

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

CV + Lettre de motivation + Relevé de notes du Bac ou équivalent + relevé de notes L1 + L2 + L3 ou équivalent

6. Composition de la commission de recrutement :

1 Président (enseignant) et 2 membres minimum (enseignants autres que le Président)

Procédure d'admission en M1 2023/24

<input checked="" type="checkbox"/> Procédure Trouver Mon Master <i>(Portail et calendrier national)</i>	<input type="checkbox"/> Procédure dérogatoire <i>(Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire : 10 janvier – 10 mars 2023)</i>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Sciences économiques et sociales

1. Capacités d'accueil en M1 :

Mention Sciences économiques & sociales		Capacité d'accueil totale
Parcours de M1 (formation initiale classique)	Sciences économiques et sociales	15*

* Master co-accrédité. Cette capacité d'accueil concerne les étudiants inscrits en M1 à Dauphine – PSL.

2. Mentions de licences conseillées pour intégrer le M1 :

Economie, Sociologie, Sciences Sociales, Sciences de l'homme, Géographie, Histoire, Science politique, Gestion, Sciences de l'ingénieur, MIAHS

3. Modalités de candidature :

Dossier + Entretien

4. Attendus à l'entrée en M1 :

- Faire preuve d'un intérêt prononcé pour l'enquête scientifique
- Être en recherche d'une approche interdisciplinaire des questions économiques et sociales
- Proposer un projet de recherche en adéquation avec la formation et cohérent.
- Avoir suivi une initiation à l'économie et une introduction à la recherche scientifique
- Attester d'un bon niveau scolaire et d'un très bon niveau dans des cours pertinents pour la formation envisagée.
- Lire aisément des articles scientifiques en anglais
- Avoir un bon niveau de français (C1 en lecture et compréhension pour les non-francophones). L'anglais peut être la langue choisie pour les travaux écrits et exposés.

5. Critères généraux d'examen des candidatures en M1 :

- CV détaillé (1 à 2 pages)
- Lettre de motivation
- Relevé de notes du Bac ou équivalent + relevés de notes L1 + L2 + L3 ou équivalent

Pièces spécifiques au Master :

- Projet de recherche de 4 pages présentant une recherche empirique (question de recherche ; quelques éléments de littérature pertinents ; sources et méthodes d'enquête envisagées) que l'étudiante ou l'étudiant souhaiterait mener au cours de son M1.
- Non obligatoire : une lettre de recommandation d'un enseignant

Les candidats admissibles seront convoqués à un entretien en présence (ou en ligne sur demande) de 20 minutes portant sur le projet de formation et de recherche.

6. Composition de la commission de recrutement :

Les deux responsables du M1 (1 pour Dauphine - PSL, 1 pour l'EHESS) et 2 membres minimum choisis parmi les enseignants.

Procédure d'admission en M1 2023/24

Procédure *Trouver Mon Master*
(Portail et calendrier national)

Procédure dérogatoire
(Masters à vocation internationale - Calendrier dérogatoire :
10 janvier – 10 mars 2023)



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 62/2022

Modalités d'admission 2023-2024 du CPES

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 15 décembre 2022

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration approuve les modalités d'admission et les capacités d'accueil du Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES) de l'Université PSL pour l'année universitaire 2023-2024, telles qu'annexées à la présente délibération.

26 voix « pour »,

5 voix « contre »,

0 abstention(s),

Le Président de séance

Alain FUCHS



Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.

Admissions 2023/24

Modalités de recrutement & capacités d'accueil en 1^{ère} année de licence (L1)

—

Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures

Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures

Les admissions en première année de licence du Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES) de l'Université PSL, en partenariat avec le lycée Henri-IV, se déroulent sur la plateforme Parcoursup, conformément au calendrier national. La procédure est entièrement dématérialisée.

1. Capacité d'accueil 2023/24 (L1)

- Capacité d'accueil totale (L1) : 175
- **Nombre de places offertes (primo-arrivants L1) : 168**, réparties comme suit :
 - Economie, société, droit : 60 places
 - Sciences : 68 places
 - Humanités : 40 places

Cette capacité d'accueil correspond au nombre de places offertes aux futurs candidats sur Parcoursup au titre de la campagne d'admission 2023/24 et n'inclut pas les redoublements et les retours des étudiants en césure en 2022/23.

2. Attendus

Attendus du CPES pour les trois parcours :

- Manifester une grande curiosité intellectuelle et s'intéresser aux croisements entre différentes disciplines.
- Disposer de compétences de réflexion, d'argumentation et d'expression, écrites et orales, attestées par les résultats dans les classes de première et de terminale.
- Être apte à mener des raisonnements rigoureux.
- Posséder des aptitudes à un travail approfondi et des capacités d'organisation.
- Avoir suivi un enseignement d'anglais dans les études secondaires.

À quoi s'ajoutent les **attendus spécifiques suivants par parcours** :

Economie, société & droit :

- Faire preuve d'une grande curiosité intellectuelle pour les enjeux économiques, historiques, sociétaux et politiques.
- Disposer d'un bon niveau en mathématiques. Ce niveau peut être attesté par les résultats obtenus en première et au cours de l'année de terminale.

Sciences :

- S'intéresser aux domaines des sciences ainsi qu'aux démarches associées (analyse, modélisation, résolution de problèmes, expérimentation et communication).
- Disposer de compétences dans les disciplines scientifiques. Ces compétences peuvent être attestées notamment par les résultats obtenus en première et au cours de l'année de terminale en mathématiques, physique-chimie et, le cas échéant, en sciences de la vie et la terre, biologie-écologie, sciences de l'ingénieur ou en numérique et sciences informatiques.

Humanités :

- Manifester une grande curiosité pour l'ensemble des disciplines des humanités et disposer d'un bon niveau dans celles-ci : français, histoire, philosophie en particulier. Ce niveau peut être attesté par les résultats obtenus en première, à l'épreuve anticipée de français et au cours de l'année de terminale.
- Avoir du goût pour la lecture, la réflexion intellectuelle et les savoirs en général.

3. Procédure de recrutement

Sur dossier.

4. Prérequis

- Baccalauréat général de l'enseignement secondaire français, obtenu en France ou à l'étranger, ou diplôme étranger à équivalence reconnue.
- Résultats académiques et solidité dans l'ensemble des matières compte tenu de la pluridisciplinarité de la formation.

5. Critères généraux d'examen des vœux (CGEV)

Parcours Economie, société & droit

Résultats académiques	Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Savoir-être	Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires
Résultats en Mathématiques	Méthodes de travail, autonomie dans le travail	Implication, capacité de travail, curiosité	Adéquation du projet exprimé avec la formation demandée	Engagements scolaires, extrascolaires, associatifs etc.
Résultats en sciences économiques et sociales (pour les candidats ayant choisi la spécialité SES)	Orthographe, syntaxe, style		Connaissance des spécificités et des exigences de la formation	Participation à une cordée de la réussite
Résultats en français			Intérêt pour la formation exprimé dans le projet de formation motivé	
Résultats en philosophie, histoire/géographie et anglais				
Evolution des résultats dans les différentes disciplines				
Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat et des épreuves terminales des enseignements de spécialités				
Résultats au baccalauréat pour les candidats en réorientation				

Parcours Sciences

Résultats académiques	Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Savoir-être	Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires
Résultats en mathématiques	Méthodes de travail, autonomie dans le travail	Implication, capacité de travail, curiosité	Connaissance des spécificités et des exigences de la formation	Participation à une cordée de la réussite
Résultats en physique / chimie	Orthographe et syntaxe		Adéquation du projet exprimé avec la formation	Intérêt et curiosité pour les problématiques et les enjeux scientifiques
Résultats dans les autres disciplines scientifiques en fonction des choix de spécialités			Intérêt pour la formation exprimé dans le projet de formation motivé	
Résultats en français				
Résultats en anglais				
Evolution des résultats dans les différentes disciplines				
Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat et des épreuves terminales des				

enseignements de spécialités				
Résultats au baccalauréat pour les candidats en réorientation				

Parcours Humanités

Résultats académiques	Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Savoir-être	Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires
Résultats en français	Méthodes de travail, autonomie dans le travail	Implication, capacité de travail, curiosité	Adéquation du projet exprimé avec la formation	Engagements scolaires, extrascolaires, associatifs etc.
Résultats en philosophie, histoire / géographie	Orthographe, syntaxe et style		Connaissance des spécificités et des exigences de la formation	Participation à une cordée de la réussite
Résultats dans les autres disciplines littéraires (anglais, deuxième langue vivante, éventuellement latin, grec, etc.)			Intérêt pour la formation exprimé dans le projet de formation motivé	
Evolution des résultats dans les disciplines littéraires				
Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat et des épreuves terminales des enseignements de spécialités, notamment : <i>Humanités, littérature et philosophie ; Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; littérature langues et cultures de l'Antiquité ; Arts</i>				
Résultats au baccalauréat pour les candidats en réorientation				

Pièces exigées dans le dossier de candidature pour chaque parcours :

- Bulletins de première et de terminale (uniquement les deux 1^{ers} trimestres pour les futurs bacheliers 2023)
- Relevés de notes des épreuves anticipées du baccalauréat (français, spécialités)
- Projet de formation motivé
- Fiche Avenir
- Pour les étudiants déjà titulaires du baccalauréat : bulletin de troisième trimestre de terminale, relevé de notes du baccalauréat et relevés de notes dans le supérieur (le cas échéant).
- Pour les candidats préparant un diplôme équivalent au baccalauréat dans un établissement étranger : traduction certifiée des bulletins de notes ainsi qu'un certificat de niveau en langue française si le français n'est pas la langue officielle du pays (niveau C1 exigé).

6. Organisation et composition de la commission de recrutement

Le recrutement des étudiants en première année du CPES se déroule comme suit, en deux étapes :

- 1- Tenue d'une commission pédagogique d'examen des vœux propre à chaque parcours et présidée par le/la directeur/ice du parcours concerné. Ces commissions incluent des membres désignés de l'équipe pédagogique, notamment les coordinateurs et/ou responsables de majeures.
- 2- Tenue d'une commission plénière de recrutement, présidée par la directrice du CPES et la proviseure du Lycée Henri-IV. Cette commission rassemble les directeurs des trois parcours et valide les trois listes ordonnancées finales des candidats classés sur Parcoursup.

Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 63/2022

Modalités d'admission 2023-2024 de la licence SMD

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 15 décembre 2022

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration approuve les modalités d'admission et les capacités d'accueil de la licence Sciences pour un Monde Durable (SMD) de l'Université PSL pour l'année universitaire 2023-2024, telles qu'annexées à la présente délibération.

24 voix « pour »,

7 voix « contre »,

0 abstention(s),

Le Président de séance

Alain FUCHS



Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.

Admissions 2023/24

Modalités de recrutement & capacités d'accueil en 1^{ère} année de licence (L1)

—

Licence Sciences pour un monde durable

Sciences pour un monde durable

Les admissions en première année de licence Sciences pour un monde durable de l'Université PSL se déroulent sur *Parcoursup* conformément au calendrier national, ou via la plateforme *Etudes en France* pour les candidats concernés, et ce conformément à la réglementation en vigueur pour une première inscription en première année de licence en France.
Dans les deux cas, la procédure est entièrement dématérialisée pour la phase de dépôt de dossier.

1. Capacité d'accueil 2023/24 (L1)

- Capacité d'accueil totale (L1) : 32
- **Nombre de places offertes (primo-arrivants L1) : 30**
Cette capacité d'accueil correspond au nombre de places offertes aux futurs candidats au titre de la campagne d'admission 2023/24 et n'inclut pas les redoublements et les retours des étudiants en césure en 2022/23.

2. Attendus

Les étudiants sont sélectionnés sur les critères suivants : résultats scolaires, intérêt intellectuel et scientifique pour le développement durable, motivation.

L'évaluation des dossiers de candidature prend en compte les éléments suivants :

- Manifester une grande curiosité intellectuelle pour les enjeux scientifiques, économiques, historiques, sociaux et politiques du développement durable.
- S'intéresser aux croisements entre différentes disciplines.
- S'intéresser aux sciences ainsi qu'aux démarches associées (analyse, modélisation, résolution de problèmes, expérimentation et communication).
- Disposer de connaissances dans les disciplines scientifiques et non-scientifiques qui pourront être attestées notamment par les résultats obtenus en première et au cours de l'année de terminale.
- Disposer de compétences de réflexion, d'analyse, d'argumentation et d'expression, écrites et orales, attestées par les résultats dans les classes de première et de terminale.
- Être apte à mener des raisonnements rigoureux.
- Posséder des aptitudes à un travail approfondi, des capacités d'organisation et une réelle capacité à travailler en équipe
- Disposer d'un bon niveau en anglais (niveau B2 recommandé).

3. Procédure de recrutement

La procédure de recrutement comporte :

- un examen du dossier de candidature
- un entretien de motivation pour les candidats admissibles.

4. Prérequis

- Baccalauréat général de l'enseignement secondaire français (obtenu en France ou à l'étranger) ou diplôme d'études secondaires étranger à équivalence reconnue.
- Résultats académiques et solidité dans l'ensemble des matières compte tenu de la pluridisciplinarité de la formation.

5. Composition de la commission de recrutement

La commission pédagogique d'examen des vœux est présidée par la directrice de la formation, et composée des deux responsables de majeures.

Pour la phase d'entretiens des candidats admissibles, les jurys sont constitués, en plus des membres de la commission d'examen des vœux, de membres désignés de l'équipe pédagogique et administrative de la formation.

6. Critères généraux d'examen des vœux (CGEV)

Résultats académiques	Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Savoir-être	Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires
Résultats en mathématiques	Méthodes de travail, autonomie dans le travail	Implication, capacité de travail, curiosité	Adéquation du projet exprimé avec la formation	Engagement associatif, engagement lycéen ou étudiant, bénévolat, pratique sportive, etc.
Résultats dans l'autre spécialité de baccalauréat choisie (autre que Mathématiques)	Orthographe, syntaxe	Intérêt pour les problématiques scientifiques et le développement durable	Connaissance des spécificités et des exigences de la formation	Centres d'intérêt en lien avec les enjeux scientifiques, économiques, sociaux ou politiques du développement durable
Résultats en français	Acquisition de la démarche scientifique, capacités d'analyse, résolution de problèmes		Énoncé du projet de poursuite d'études et/ou projet professionnel	Participation à une cordée de la réussite
Résultats en anglais, philosophie, histoire/géographie	Intérêt prononcé pour les croisements entre disciplines		Intérêt pour la formation exprimé dans le projet de formation motivé et en entretien pour les admissibles	
Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat et des épreuves terminales des enseignements de spécialités				
Résultats au baccalauréat pour les candidats en réorientation				

Pièces exigées dans le dossier de candidature :

- Bulletins de première et de terminale (uniquement les 2 premiers trimestres pour les futurs bacheliers 2023)
- Relevés de notes des épreuves anticipées du baccalauréat (français, spécialités)
- Projet de formation motivé
- Fiche Avenir
- Pour les étudiants déjà titulaires du baccalauréat, joindre en complément le bulletin de troisième trimestre de terminale, le relevé de notes du baccalauréat et les relevés de notes dans le supérieur (le cas échéant).
- Pour les candidats préparant un diplôme équivalent au baccalauréat dans un établissement étranger, fournir en complément une traduction certifiée des bulletins de notes ainsi qu'un certificat de niveau en langue française si le français n'est pas la langue officielle du pays (niveau B2 minimum, C1 recommandé).



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 65/2022

Charte du doctorat de l'Université PSL

**Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 15 décembre 2022**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national du doctorat modifié par l'arrêté du 26 août 2022 ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres.

A la suite de la publication de l'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national du doctorat, la charte du doctorat de l'Université PSL est mise à jour.

Après en avoir débattu, le conseil d'administration a rendu la délibération suivante :

DECIDE

Article unique :

Le conseil d'administration approuve la charte du doctorat de l'Université PSL, annexée à la présente délibération.

32 voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 abstention(s),

Le Président de séance
Alain FUCHS



Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.

Charte du doctorat

Université Paris Sciences et Lettres

Décembre 2022

SOMMAIRE

1. Préambule	3
2. Organisation générale de la thèse de doctorat.....	4
2.1. La thèse, étape d'un projet personnel et professionnel.....	4
2.2. Sujet et faisabilité de la thèse	5
2.3. Encadrement et suivi de la thèse.....	6
2.4. Durée de la thèse.....	6
2.5. Publication et valorisation de la thèse	7
2.6. Intégrité scientifique	7
2.7. Serment du docteur.....	7
2.8. Après la soutenance de thèse.....	8
2.9. Procédures de médiation.....	8
3. Les engagements respectifs des différentes parties prenantes de la thèse de doctorat	8
3.1. Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles	9
3.2. Le directeur ou la directrice de thèse.....	9
3.3. Le doctorant ou la doctorante.....	9
3.4. Le directeur ou la directrice de l'unité de recherche d'accueil	9
3.5. Le ou la responsable de la formation doctorale.....	9
3.6. Le directeur ou la directrice de l'école doctorale.....	10

1. Préambule

La préparation d'une thèse de doctorat de l'Université Paris Sciences et Lettres (PSL) dans un de ses établissements-composantes repose avant tout ¹ sur l'accord librement conclu entre la/le doctorante/doctorant et la/le directrice /directeur de thèse. Cet accord porte sur le choix du sujet et sur les conditions de travail nécessaires à l'avancement de la recherche. La/le directrice /directeur de thèse et la/le doctorante /doctorant ont donc des droits et des devoirs respectifs d'un haut niveau d'exigence.

Cette charte définit ces engagements réciproques en rappelant la déontologie inspirant les dispositions réglementaires en vigueur et les pratiques déjà expérimentées dans le respect de la diversité des disciplines de l'Université PSL. Son but est la garantie d'une haute qualité scientifique.

Cette charte concerne la préparation d'une thèse qui s'effectue dans le cadre d'une école doctorale (ED) dont l'accréditation ou la co-accréditation est portée par PSL. Celle-ci doit respecter les conditions d'évaluation et de formation de l'école doctorale de rattachement de chaque doctorante/doctorant. De plus, la formation doctorale s'inscrit dans le cadre général de la politique doctorale de PSL que coordonne et met en œuvre le Collège doctoral de PSL. Ce dernier réunit l'ensemble des écoles doctorales co-accréditées par PSL ainsi que ses programmes doctoraux. Le Collège doctoral de PSL contribue à l'échange des expériences, à la diffusion des bonnes pratiques et à la promotion des doctorats de PSL.

Au moment de son inscription en 1^{re} année de thèse, la/le doctorante/doctorant signe avec la /le directrice /directeur de thèse et la/le directrice /directeur de l'unité le texte de la présente charte dans le respect des principes définis ci-dessous et du code de déontologie qui régit le champ de la recherche².

Les étudiantes/étudiants en cotutelle bénéficient des mêmes droits et doivent satisfaire aux conditions formalisées dans la convention signée à cet effet.

Cette charte a été rédigée conformément à l'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat (NOR : MENS1611139A) et elle précise les modalités établies dans le cadre du Collège doctoral de PSL.

Prise en application de cette charte, une convention individuelle de formation, signée lors de la première inscription par l'ensemble des acteurs impliqués, précise l'environnement de chaque thèse. Cette convention peut être modifiée autant que de besoin lors de chaque réinscription.

¹ Cet accord présuppose que le laboratoire d'accueil de la/le doctorante/doctorant, dans lequel est affecté le directeur/la directrice de thèse, est à même de recevoir la/le doctorante/doctorant. Il ne sera pas question ici de cet aspect ni des rapports avec l'ED d'inscription.

² Cf. « Un guide pour promouvoir une recherche intègre et responsable » proposé par le Comité d'éthique du CNRS (<http://www.cnrs.fr/comets/spip.php?article91>). <https://comite-ethique.cnrs.fr/guide-pratique/>

2. Organisation générale de la thèse de doctorat

2.1. La thèse, étape d'un projet personnel et professionnel

La préparation d'une thèse de doctorat s'inscrit dans le cadre d'un programme de formation à et par la recherche. Elle suppose la réalisation d'un projet de recherche clairement défini dans ses buts comme dans ses exigences et constitue une étape d'un projet personnel et professionnel. Elle implique la clarté des objectifs poursuivis et des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

L'équipe de direction (école doctorale, unité ou équipe de recherche, programme doctoral) informe la/le candidate/candidat des financements éventuels pour la préparation de sa thèse (contrat doctoral, financement d'entreprise dont les conventions CIFRE, de région, d'association...).

Inscrit (e) dans une école doctorale, la/le doctorante/doctorant doit se conformer à son règlement et aux obligations de cette école, notamment en ce qui concerne les enseignements, conférences, séminaires... Les informations sur ces activités sont diffusées par l'école doctorale et, le cas échéant, le ou la responsable du programme doctoral concerné.

La/le doctorante/doctorant doit recevoir une information sur les débouchés académiques et extra académiques dans son domaine. Les statistiques nationales sur le devenir des jeunes docteurs /docteurs et les informations sur le devenir professionnel des docteurs/docteurs formé(e)s dans son laboratoire de recherche d'accueil lui sont communiquées par l'école doctorale et l'unité ou équipe de recherche d'accueil.

La poursuite de la carrière professionnelle souhaitée par la/le doctorante/doctorant doit être précisée le plus tôt possible. Il incombe au doctorant ou à la doctorante de se préoccuper de cette insertion post-thèse et de faire en sorte que son travail de thèse lui permette de lui ouvrir des opportunités professionnelles. L'équipe d'encadrement est là pour clarifier les ambitions professionnelles de la/du doctorante/doctorant, étudier leur faisabilité, conseiller la/le doctorante/doctorant et l'appuyer dans ses démarches. Selon les disciplines et les centres de recherches, un éventail de formations complémentaires peut utilement inclure une expérience d'enseignement, un séjour en entreprise de quelques semaines, un séjour dans un laboratoire à l'étranger, etc.

2.2. Sujet et faisabilité de la thèse

L'inscription en doctorat précise le sujet de la thèse, son contexte, l'unité d'accueil (laboratoire de recherche, équipe de recherche) et, éventuellement, le programme doctoral PSL auquel il est rattaché.

Le sujet de thèse de doctorat conduit à la réalisation d'un travail à la fois original et formateur, dont la faisabilité s'inscrit dans le délai prévu. Le choix du sujet de thèse repose sur l'accord entre la/le doctorante/doctorant et la/le directrice/directeur de thèse, formalisé au moment de l'inscription. Sollicité(e) en raison d'une maîtrise reconnue du champ de recherche concerné, la/le directrice /directeur de thèse doit aider la/le doctorante/doctorant à dégager le caractère novateur de la thèse dans le contexte scientifique et en vérifier la pertinence ; il doit également s'assurer que l'étudiante/étudiant en doctorat fait preuve d'esprit d'innovation.

Les personnes en charge de la direction de thèse doivent définir et rassembler les moyens à mettre en œuvre pour permettre la réalisation du travail. À cet effet, la/le doctorante/doctorant est pleinement intégré(e) dans son laboratoire de recherche d'accueil, où elle/il doit avoir accès aux ressources lui permettant d'accomplir son travail de recherche (par exemple : ressources documentaires, équipements, moyens informatiques, documentation, accès aux séminaires, colloques et conférences, présentation de son travail dans des séminaires, conférences et colloques, etc.). Enfin, pour leur part, les membres de l'équipe qui accueille la/le doctorante/doctorant doivent exiger de cette/ce dernière/dernier le respect d'un certain nombre de règles relatives à la déontologie scientifique et à la vie collective qu'eux-mêmes partagent. La/le doctorante/doctorant s'engage activement dans la vie de son laboratoire de recherche d'accueil, mais elle/il ne peut se voir confier des tâches qui entraveraient le bon avancement de sa thèse.

Elle/il s'engage sur un temps et un rythme de travail et a, vis-à-vis de sa direction de thèse, un devoir d'information sur l'avancement de sa thèse et les difficultés éventuellement rencontrées. Elle/il doit faire preuve d'initiative dans la conduite de sa recherche.

2.3. Encadrement et suivi de la thèse

La/le doctorante/doctorant a droit à un encadrement personnel de la part de son directeur ou directrice de thèse, qui s'engage à lui consacrer une part significative de son temps. Il est nécessaire que le principe de rencontres régulières et fréquentes soit arrêté lors de l'accord initial et maintenu tout au long de la thèse.

La/le doctorante/doctorant s'engage à remettre à son directeur ou directrice de thèse autant de notes d'étape que nécessaire, et à présenter ses travaux dans des séminaires internes ou externes à l'établissement dans lequel elle/il effectue sa thèse. La/le directrice /directeur de thèse s'engage à suivre régulièrement la progression du travail et à débattre des orientations nouvelles à prendre au vu des résultats déjà acquis. Jusqu'au terme de la thèse, elle/il a le devoir d'informer la/le doctorante/doctorant des appréciations positives ou des objections et des critiques que son travail pourrait susciter.

Un comité de suivi individuel de la/du doctorante/doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation.

Le comité de suivi individuel de la/du doctorante/doctorant assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat. Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat.

Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes : présentation de l'avancement des travaux et discussions, entretien avec la/le doctorante/doctorant sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans la/le doctorante/doctorant.

Au cours de l'entretien avec la/le doctorante/doctorant, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Lors de ce même entretien, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien à la/au directrice/directeur de l'école doctorale, à la/au doctorante/doctorant et à la/au directrice /directeur de thèse.

En cas de difficulté, le comité de suivi individuel de la/du doctorante/doctorant alerte l'école doctorale, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation de la/du doctorante/doctorant et au déroulement de son doctorat.

Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont proposées par le conseil de l'école doctorale. L'école doctorale veille à ce que dans la mesure du possible, la composition du comité de suivi individuel reste constante tout au long de son doctorat. Le comité de suivi individuel de la/du doctorante/doctorant comprend au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse. Dans la mesure du possible, le comité de suivi individuel comprend un membre extérieur à l'établissement (Université PSL). Il comprend également un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail de la/du doctorante/doctorant. L'école doctorale veille à ce que la/le doctorante/doctorant soit consulté(e) sur la composition de son comité de suivi individuel, avant sa réunion.

2.4. Durée de la thèse

Une thèse de doctorat est un processus de recherche inscrit dans un calendrier rythmé par des échéances prévues, conformément à l'esprit des études doctorales, aux dispositions légales et à l'intérêt de la/du doctorante/doctorant. En particulier, la préparation de la thèse implique un renouvellement annuel de l'inscription en doctorat au sein de l'établissement. Ce renouvellement doit respecter les échéances prévues sauf aléas dûment documentés.

La durée réglementaire de référence de préparation d'une thèse¹ est de trois ans en équivalent temps plein consacré à la recherche. Dans les autres cas, la durée de préparation peut être au plus de six ans. Des prolongations annuelles peuvent être accordées à titre dérogatoire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur ou directrice de thèse et après avis du comité de suivi et du directeur ou directrice d'école doctorale, sur demande motivée de la/du doctorante/doctorant.

2.5. Publication et valorisation de la thèse

La qualité et l'impact de la thèse peuvent se mesurer à travers les publications, les brevets et les rapports industriels qui seront tirés du travail, qu'il s'agisse de la thèse elle-même ou d'articles réalisés pendant ou après la préparation du manuscrit. La position de la/du doctorante/doctorant parmi les coauteurs doit refléter son investissement dans le travail, sous réserve de compatibilité avec les pratiques propres à chaque discipline. Les règles de publication et de propriété intellectuelle sont celles du laboratoire d'accueil ou, à défaut, de l'établissement dans lequel est préparée la thèse.

En tant qu'auteur/auteur, la/le doctorante/doctorant est seul(e) responsable du contenu de sa thèse. Il doit s'assurer en particulier d'avoir toutes les autorisations pour reproduire dans son manuscrit des extraits d'œuvres dont il ne serait pas l'auteur. Les autorisations sont à demander auprès des auteurs ou des éditeurs. Par exception à ce principe, seules les courtes citations, telles que définies dans le Code de propriété intellectuelle, sont autorisées sous réserve que figurent le nom de l'auteur et la source.

¹ Article 14 de l'arrêté du 25 mai 2016

2.6. Intégrité scientifique

L'université PSL promeut la réalisation des travaux de recherche des doctorantes et doctorants dans le respect des exigences de l'intégrité scientifique et de l'éthique de la recherche. Les doctorantes et doctorants ont accès à une formation aux principes et exigences de l'éthique de la recherche et de l'intégrité scientifique. Elles et ils s'engagent à les respecter pendant toute la durée de leur doctorat. L'université PSL, les directrices/directeurs d'écoles doctorales, les directrices/directeurs de thèse, les directrices/directeurs d'unités de recherche et toutes les personnes encadrant ou participant au travail d'une doctorante ou d'un doctorant s'engagent à favoriser et à accompagner cet engagement.

2.7. Serment du docteur

A l'issue de la soutenance et en cas d'admission, le docteur ou la docteure prête serment, individuellement en s'engageant à respecter les principes et exigences de l'intégrité scientifique dans la suite de sa carrière professionnelle, quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité. Le serment du docteur peut être prêté en français et/ou anglais. Le procès-verbal de soutenance précisera si la/le docteure/docteur a prêté serment, et comportera, par exemple, la mention suivante : « Mr/Mme... a prêté serment - OUI/NON »

Le serment des docteurs relatif à l'intégrité scientifique est le suivant :

Version française : « En présence de mes pairs. Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [xxx], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats».

Version anglaise: "In the presence of my peers. With the completion of my doctorate in [field], in my quest for knowledge, I have carried out demanding research, demonstrated intellectual rigour, ethical reflection, and respect for the principles of research integrity. As I pursue my professional career, whatever my chosen field, I pledge to the greatest of my ability, to continue to maintain integrity in my relationship to knowledge, to my methods and to my results".

2.8. Après la soutenance de thèse

Une attestation de diplôme ou le diplôme ne seront délivrés qu'après le dépôt sous forme numérique de la version définitive du manuscrit de thèse et de tous les documents relatifs à la soutenance et à la diffusion de la thèse.

Afin de permettre que l'information sur les débouchés soit fournie aux futures/futurs doctorantes/doctorants, toute/tout docteure/docteur s'engage à répondre à toute demande d'information relative à son devenir professionnel plusieurs années, pendant au moins 5 ans après l'obtention du doctorat. Cette information pourra être transmise notamment en répondant aux enquêtes qui lui sont

adressées par l'école doctorale ou le Collège doctoral et en indiquant ses changements d'adresses postale et électronique.

2.9. Procédures de médiation

En cas de conflit entre la/le doctorante/doctorant et sa direction de thèse d'une part, la/le doctorante/doctorant et la direction du laboratoire d'accueil d'autre part, une/un médiatrice/médiateur est nommé(e) par la direction de l'école doctorale si celle-ci est mono-disciplinaire, par le ou la responsable du programme doctoral dans le cas pluridisciplinaire. Le Conseil de l'école doctorale peut être saisi par la direction de l'école doctorale :

- en cas de conflit persistant après la médiation ;
- si le médiateur le juge nécessaire ;
- en cas de conflit entre la/le doctorante/doctorant et le ou la responsable de programme doctoral concerné, ou la directrice/directeur de l'école doctorale.

Si le Conseil de l'école doctorale considère que sa situation ne peut lui conférer la neutralité nécessaire, il soumet le dossier au Conseil du Collège doctoral de PSL, qui met en place une commission *ad hoc*. En cas d'échec, la/le doctorante/doctorant ou l'un des autres signataires de cette charte peut saisir le chef d'établissement où la thèse est préparée.

3. Les engagements respectifs des différentes parties prenantes de la thèse de doctorat

Compte tenu des principes énoncés dans cette présente charte, les différentes parties présentes prennent un engagement sur les points qui suivent.

3.1. Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles

La/le doctorante/doctorant s'engage à suivre une formation aux violences sexistes et sexuelles.

Dans le cas où la/le directrice/directeur de thèse ne serait pas déjà formé(e) sur ces sujets, elle/il s'engage à suivre une formation visant à prévenir toute forme de discrimination, harcèlement et violences sexistes et sexuelles.

Dès lors que l'école doctorale prend connaissance d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, elle procède à un signalement à la cellule d'écoute et de veille de PSL.

3.2. Le directeur ou la directrice de thèse

Le directeur ou la directrice de thèse s'engage à informer la/le doctorante/doctorant du nombre de thèses en cours sous sa direction. Comme indiqué précédemment, elle/il offre un suivi personnel et adapté et elle/il s'engage à des rencontres régulières avec la/le doctorante/doctorant sous sa responsabilité. Elle/il peut être conduit(e) à corriger le travail de la/le doctorante/doctorant de manière à le faire évoluer dans un sens scientifiquement plus favorable. Dans le cas où la/le doctorante/doctorant est autorisé(e) à engager une thèse sans financement, le directeur ou la directrice de thèse doit soutenir la/le doctorante/doctorant dans la recherche d'un financement. Le directeur ou la directrice de thèse doit informer la/le doctorante/doctorant des ressources disponibles pour son travail de thèse. Elle/il doit soutenir la/le doctorante/doctorant pour la diffusion de ses travaux de recherche (publications, participation à des conférences ...).

3.3. Le doctorant ou la doctorante

La/le doctorante/doctorant doit respecter l'ensemble des règles, notamment déontologiques, chartes et consignes d'hygiène et de sécurité de son laboratoire d'accueil. Elle/il s'engage à remettre à son directeur ou directrice de thèse autant de notes d'étape que nécessaire. Elle/il a vis-à-vis de son directeur ou directrice de thèse un devoir d'information sur les difficultés éventuelles rencontrées et l'avancement de sa thèse. Elle/il doit faire preuve d'initiative dans la conduite de sa recherche.

La/le doctorante/doctorant s'engage également à présenter ses travaux dans les séminaires de son laboratoire de recherche ou de l'école doctorale ou à l'extérieur de l'établissement dans lequel elle/il effectue sa thèse et, en particulier, dans le cadre de PSL. Il participe activement à la vie et aux activités du laboratoire de recherche d'accueil. Il se soumet également à l'organisation de l'école doctorale, en particulier en ce qui concerne les formations qu'elle propose, et, le cas échéant, à l'organisation du programme doctoral duquel elle/il dépend.

3.4. Le directeur ou la directrice de l'unité de recherche d'accueil

Le directeur ou la directrice de l'unité d'accueil est garant des conditions matérielles et d'accès aux ressources mis à la disposition de la/du doctorante/doctorant. Elle/il s'engage à intégrer la/le doctorante/doctorant à l'unité d'accueil dès son arrivée, en lui assurant les facilités appropriées pour accomplir son travail de recherche, dans la mesure des moyens de l'unité. Elle/il s'engage à l'informer de la vie de l'unité d'accueil et de ses activités.

3.5. Le ou la responsable de la formation doctorale

Dans le cas d'une école doctorale pluridisciplinaire, le ou la responsable de la formation (programme ou spécialité) doctorale est garant de la qualité et de la pertinence de la formation doctorale proposée au doctorant ou à la doctorante. Il s'engage à informer la/le doctorante/doctorant du contenu et des modalités de cette formation. Il s'engage à être un interlocuteur privilégié pour la doctorante/le doctorant tout au long de son parcours.

3.6. Le directeur ou la directrice de l'école doctorale

Le directeur ou la directrice de l'école doctorale veille au respect des règles régissant le doctorat, aux conditions de recrutement et de suivi du ou de la/le doctorante/doctorant. Il met en œuvre un plan de formations doctorales et s'assure du suivi professionnel des docteurs/docteuses de son école. Un règlement intérieur de l'école doctorale peut compléter la présente charte et préciser les spécificités d'encadrement, de financement de la thèse, les modalités de suivi, les prérequis à la soutenance de thèse.

Contrat d'engagement

Les soussignés déclarent avoir pris connaissance des différentes dispositions de la Charte du doctorat, mise en place au sein de l'Université Paris Sciences et Lettres (PSL), en application de l'Arrêté du 25 mai 2016 modifié par l'Arrêté du 26 août 2022 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, approuvée par le Conseil d'administration de PSL du 15 Décembre 2022.

Ils s'engagent à en respecter les clauses.

Fait à Paris, le

La/le doctorante/doctorant
Ecole doctorale :

Nom, prénom, signature :

La/le directrice /directeur de thèse

Nom, prénom, signature

La/le directrice/directeur de l'unité
Nom, prénom,

signature :

Le Président de L'Université PSL

Alain FUCHS



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 66/2022

Aide aux mobilités des étudiants de l'Université PSL dans le cadre du programme ERASMUS+

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 15 décembre 2022

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu la convention de subvention 2022-1-FR01-KA131-HED-000061045.

Dans le cadre du programme Erasmus +, l'Université PSL se voit attribuer tous les deux ans par l'Agence nationale Erasmus+ une subvention destinée à l'organisation de mobilités européennes pour les étudiants de l'université.

L'Université PSL doit arrêter, pour chaque année universitaire, le montant des aides accordées à ses étudiants pour leurs mobilités d'études ou de stages, selon des forfaits fixés par l'annexe 4 de la convention attributive de la subvention susvisée. Après en avoir débattu, le conseil d'administration approuve, pour les années universitaires 2022/2023 et 2023/2024, les allocations mensuelles allouées conformément à la délibération suivante :

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les aides mensuelles de mobilités à des fins d'études suivantes :

- Groupe 1 (Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède) : 310 € / mois ;
- Groupe 2 (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal) : 260 € / mois ;
- Groupe 3 (Ancienne république yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie) : 200 € / mois.

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les aides mensuelles de mobilités à des fins de stages suivantes :

- Groupe 1 : 460 € / mois ;
- Groupe 2 : 410 € / mois ;
- Groupe 3 : 350 € / mois.

Article 3 :

Les aides prévues à la présente délibération sont versées aux étudiants selon l'échéancier suivant :

- 80% de l'aide totale accordée pour leur mobilité au plus tard trente (30) jours avant leur arrivée dans l'établissement ou l'institution d'accueil ;
- 20% au plus tard trente (30) jours après le terme de la mobilité.

Article 4 :

La convention attributive de la subvention susvisée, en particulier son annexe 4, est annexée à la présente délibération.

31 voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 abstention(s),

Le Président de séance

Alain FUCHS



Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.



Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N°67/2022

Renouvellement du dispositif d'aides aux doctorantes et doctorants de PSL dans le cadre du programme d'accueil avec la Maison Française d'Oxford

Le Conseil d'administration de l'Université PSL
dans sa séance du 15 décembre 2022

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu la délibération n°11/2022 du conseil d'administration de l'Université PSL dans sa séance du 10 mars 2022 ;

Vu la convention de coopération Université PSL – Maison Française d'Oxford, signée le 20 octobre 2021.

Dans le cadre de la convention de coopération entre l'Université PSL et la Maison Française d'Oxford susvisée, trois doctorants de PSL ont réalisé un séjour à Oxford en 2022 en partenariat avec la MFO qui facilite l'attribution d'un statut d'academic visitor et l'accès aux ressources et infrastructures de l'Université d'Oxford. Fort du succès de cette collaboration, la MFO et PSL souhaitent renouveler l'appel à candidatures. Cette nouvelle délibération vise à reconduire ce dispositif d'aide au bénéfice des lauréats.

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve le renouvellement du dispositif d'aides d'accueil à l'Université d'Oxford des doctorantes et doctorants de l'Université PSL, comprenant une aide au transport ainsi qu'une aide au logement dans les conditions suivantes :

- Un billet aller-retour en train Paris-Oxford, d'un montant total maximum de 300 € par doctorant ;
- Une aide au logement, d'un montant mensuel maximum de 1 500 € par doctorant. La durée d'un séjour est de deux (2) mois minimum sans pouvoir excéder trois (3) mois. Les bénéficiaires seront prioritairement hébergés à la Maison Française d'Oxford, sous réserve des places disponibles.

Le versement de l'aide au transport et au logement est conditionné à la présentation des factures par le bénéficiaire.

Article 2 :

Le seul moyen de transport éligible au titre du présent dispositif d'aide est le train de seconde classe.

Article 3 :

Sont éligibles au dispositif d'aide les doctorants et post-doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral ou post-doctoral à l'Université PSL ou dans l'un de ses établissements-composantes.

Les lauréats seront sélectionnés à la suite d'appels à candidatures organisés par l'Université PSL dans des conditions déterminées conjointement avec la Maison Française d'Oxford.

Article 4 :

Les dispositions relatives aux conditions d'accueil des lauréats de l'Université PSL à l'Université d'Oxford approuvées par la délibération n°11/2022 susvisée sont abrogées.

31 voix « pour »,

0 voix « contre »,

0 abstention(s),

Le Président de séance

Alain FUCHS



Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.